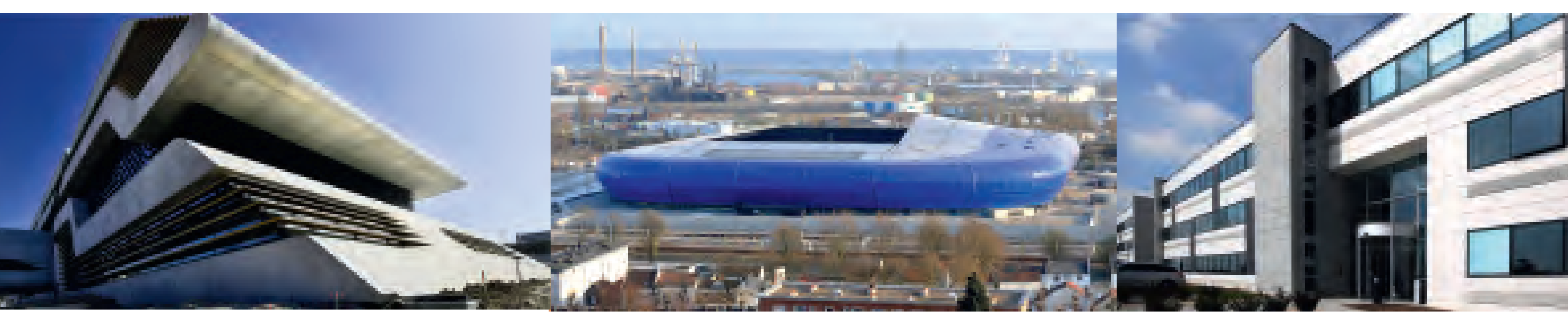
JUIN 2013

Lettre des ENTREPRISES GÉNÉRALES de FRANCE.BTP



Sixième concours des *Clés d'Or* de l'Entreprise Générale



Le mot du Président





L'action de notre Syndicat se poursuit dans de nombreux domaines. Je voudrais en évoquer quatre, qui sont à mes yeux significatifs de ce que nos entreprises entendent porter, plus particulièrement au cours des prochains mois : la baisse des coûts de construction, la performance énergétique, les avancées sociales et sociétales que nous entendons mener par un Pacte nouveau, et les résultats du concours des Clés d'Or de l'entreprise générale.

Depuis plus de trois ans, nous avons mobilisé des groupes de travail pour imaginer des solutions qui nous permettent de construire moins cher. Nous nous étions fixé un objectif ambitieux : construire des logements à 1 100 €/M² habitable. Certains d'entre nous y sont parvenus ; cela permettra, entre autre, aux jeunes générations d'acquérir leur logement plus facilement.

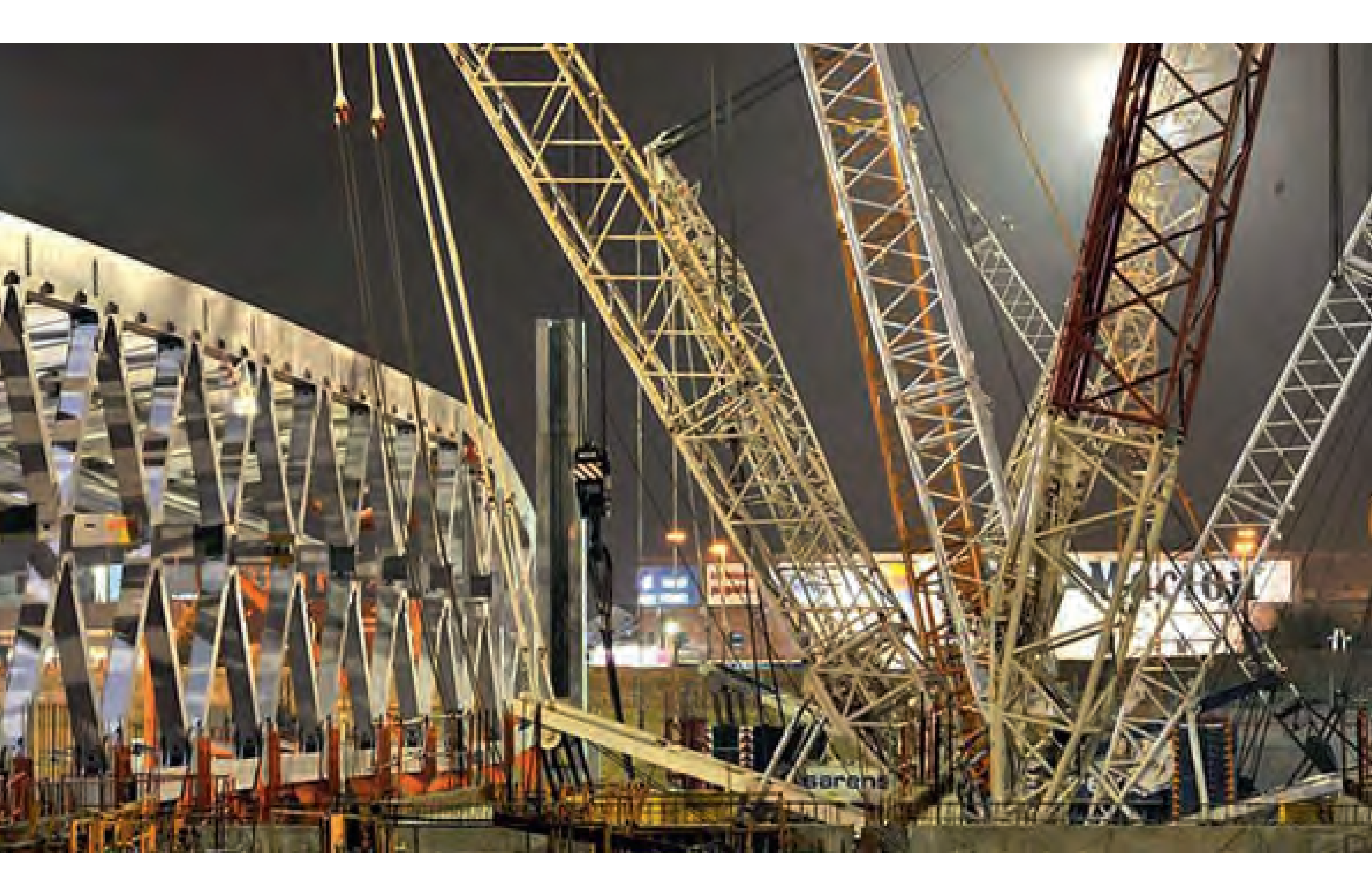
Nous devons poursuivre nos efforts en développant des méthodes de qualité, telle la conception-construction, les contrats de performance énergétique, le développement accru de méthodes constructives efficientes, et l'introduction d'éléments industrialisés dans nos productions.

Cette forte implication des Entreprises Générales de France répond au souci d'optimisation des projets de nos clients, à l'adaptation des prix de production à leurs budgets, et à la volonté d'innover qui nous caractérise, notamment à l'heure de l'amélioration de l'efficacité énergétique du cadre bâti.

Au demeurant, les entreprises se doivent d'améliorer sans cesse leurs performances réelles, qui détermineront leur bonne santé. Le marché immobilier se portera bien lorsque notre filière produira au bon prix, celui auquel nos clients peuvent vendre sans recourir à des aides extérieures, véritables béquilles, périlleuses pour notre avenir.

Comme je l'ai déjà exprimé, nos entreprises sont totalement engagées dans le challenge de la performance énergétique, même si l'équation peut paraître compliquée. Les marchés de performance énergétique nécessitent d'innover et de recourir aux contrats globaux, garants d'une véritable efficacité dans le temps. Nous soutenons la démarche de nos clients qui utilisent la conception construction et les nouveaux contrats (CREM et REM), qui nous paraissent être d'excellents vecteurs de cette maîtrise des prix et de la performance énergétique. Il suffit d'ailleurs de les écouter pour s'en convaincre !

Allant au-delà de ces évolutions du marché, les entreprises générales veulent poursuivre leur engagement social et sociétal. En 2010, nous avions déjà pris, unilatéralement, huit grands engagements dans ce domaine, déclinés en vingt-six actions précises. Il s'agissait notamment d'améliorer les conditions de travail de nos salariés, de lutter contre le travail illégal, de développer l'insertion, de promouvoir l'égalité hommes femmes. Nous avons dressé un bilan,



joint à cette Lettre, qui montre des avancées exemplaires dans les domaines des rémunérations, le niveau de l'emploi, la sécurité, le haut niveau de formation, dont nos entreprises sont fières.

Afin de poursuivre dans cette voie, notre syndicat adopte, en 2013, le nouveau Pacte social et sociétal des entreprises générales.

Nous prenons cinq nouveaux engagements :

✓ *Associer nos partenaires sous-traitants dans nos démarches de progrès social,*

✓ *Recruter 13 500 nouveaux collaborateurs,*

✓ *Accentuer nos efforts de formation à l'attention de tous nos collaborateurs,*

✓ *Soutenir avec conviction les politiques d'insertion de nos maîtres d'ouvrage.*

✓ *Poursuivre notre lutte contre le travail illégal,*

En renforçant l'implication sociale de nos entreprises, nous souhaitons convaincre nos responsables politiques de s'engager encore plus à nos côtés. La production de notre industrie n'est pas délocalisable. En la soutenant avec détermination, les élus et les responsables des collectivités créeront immédiatement emplois et cohésion sociale, c'est notre conviction !

Enfin, le concours des Clés d'Or 2013 de l'Entreprise Générale a vu la présentation de 60 dossiers dans les treize régions qui ont participé cette année. Le jury national, que je remercie à nouveau, a sélectionné quatre opérations, remarquables par l'illustration de ce que nous pouvons réaliser en termes techniques et organisationnels. La très grande variété des dossiers de cette année est un bon résumé de toutes les capacités d'innovation, d'optimisation, et plus largement de réponse aux défis que nous lancent nos clients, ou que nos services de montages inventent pour leur entreprise !

Il en est résulté une difficulté à choisir parmi ces très belles opérations qu'on découvrira dans cette Lettre.

Enfin, je voudrais remercier toutes les personnes qui participent à nos instances, à nos réunions, nos rencontres avec les maîtres d'ouvrages, à nos manifestations et à nos visites de chantiers. Elles sont très nombreuses, et cette animation de notre organisation professionnelle est rendue possible par l'engagement de nos responsables d'entreprises, membres du syndicat, et par notre équipe de permanents.

Je suis certain que nos entreprises sauront relever les défis des années à venir grâce à leur capacité d'innovation, d'amélioration de leur productivité, et par le lien social qu'elles savent établir en leur sein, et avec tous les intervenants à l'acte de construire.

Michel GOSTOLI

Rencontres
de la Construction





LES NOUVEAUX RISQUES ET LES NOUVEAUX ENJEUX DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE : LES RÉPONSES DE L'ENTREPRISE GÉNÉRALE

Pour cette manifestation de 2012, EGF.BTP a choisi le thème des nouveaux risques et des nouveaux enjeux de la maîtrise d'ouvrage. La responsabilité sociétale de l'entreprise est aussi au cœur de la vie des entreprises, qu'elles soient maîtres d'ouvrage ou entreprises de construction. La gestion des risques devient un défi majeur pour les maîtres d'ouvrage.











Les risques de la maîtrise d'ouvrage

Jacques FOURNIER de LAURIERE, Président de la Cour d'Appel Administrative de Paris
Philippe BOURGES, Ingénieur Conseil (Risques professionnels Construction) – CNAMTS
Vincent CARON, Avocat – Cabinet Fidal
Anthony BECHU, Architecte – Agence ARCHI AB
Jean de RODELLEC, Directeur général adjoint – Vinci Construction France
Yannick DENIS, Directeur Associé – Valode & Pistre Architectes
Jean-Pierre STERNHEIM, Président – Rabot Dutilleul Construction
Jean-François BOTREL, Directeur du Développement – Spie Batignolles Construction
Olivier HAYE, Directeur de l'Architecture et de la Construction – Gecina
Marc TOUTIN, Architecte – Bureau d'Etudes Tribu Lille

Les enjeux de la maîtrise d'ouvrage

Denis BURCKEL, Directeur du Développement durable — Icade
Emmanuel MARTY, Directeur Général – Natekko
Jamila BENBOUYA, Directrice du Développement social et urbain – Valophis Habitat DDS
Jean-Baptiste BOUTHILLON, Président Directeur Général – Paris-Ouest Construction
Bruno MAROTTE, Directeur Rénovation Energétique – Bouygues Bâtiment Ile-de-France
Philippe PELLETIER, Président du Plan Bâtiment Durable – Lefèvre Pelletier & Associés

Conclusion de Michel GOSTOLI, Président d'EGF.BTP





Le concours des Clés d'Or 2013

Le syndicat a organisé son sixième concours des Clés d'Or de l'entreprise générale, manifestation organisée tous les deux ans par EGF.BTP, avec la participation de treize délégations régionales et leurs jurys régionaux, ainsi que le jury national, tous composés de personnalités de la Construction.

Toutes les opérations primées dans le cadre de ce Concours témoignent, chacune à leur manière, de la performance des entreprises générales dans le domaine du montage d'opération, de la qualité de la réalisation, du respect des délais et de la sécurité des chantiers.

Nous nous inscrivons dans la définition donnée par la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC) : « Entreprise dotée d'un savoir-faire dans une des spécialités de la construction et qui prend la responsabilité de livrer un ouvrage clé en main, toutes techniques confondues, et pour un budget et dans un délai déterminés. »

Dans chaque région et au niveau national les opérations présentées devaient répondre à *quatre critères* :

- ✓ la satisfaction du maître de l'ouvrage,
- ✓ la création de valeur par l'ingénierie de l'Entreprise Générale,
- ✓ l'association exemplaire et la satisfaction des partenaires sous traitants, de la maîtrise d'œuvre et des autres intervenants,
- ✓ la réalisation des objectifs de performance en développement durable, dont la sécurité.

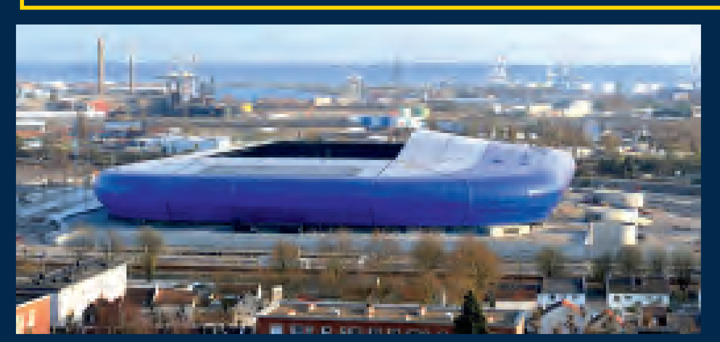
Le jury national EGF.BTP des Clés d'Or 2013 était composé de :

Michel DALLONI, Directeur des Rédactions du Pôle Construction du Moniteur,
Yves LAFFOUCRIÈRE, Directeur Général du Groupe 3F,
Philippe PELLETIER, Président du Plan Bâtiment Durable,
Didier RIDORET, Président de la Fédération Française du Bâtiment,
Michel SÉNÉCHAL, Président Directeur Général de l'entreprise Urbaine de Peinture,
Thierry DUCLAUX, Directeur Général de l'EPAURIF,
Michel GOSTOLI, Président d'EGF.BTP.





Le prix national de la Clé d'Or 3013 a été attribué à :
SPIE SCGPM
pour la restructuration de la Gare Saint-Lazare



La Clé d'Argent nationale a été attribuée à :
SOGEA NORD-OUEST
conception-réalisation du Grand Stade du Havre



La Clé de Bronze nationale a été attribuée à :
GA
Bureaux Alten - Toulouse



Le Prix Spécial du jury a été attribué à :
DUMEZ SUD
pour l'opération Pierres Vives - Montpellier

Clés d'Or régionales




Aquitaine : DV CONSTRUCTION - Parc Divona - Mérignac


Auvergne : EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE - Le Panoramique des Dômes - Construction des gares du train à crémaillère du Puy-de-Dôme


Bourgogne-Franche-Comté : EIFFAGE CONSTRUCTION BOURGOGNE - Le Rectorat - Dijon

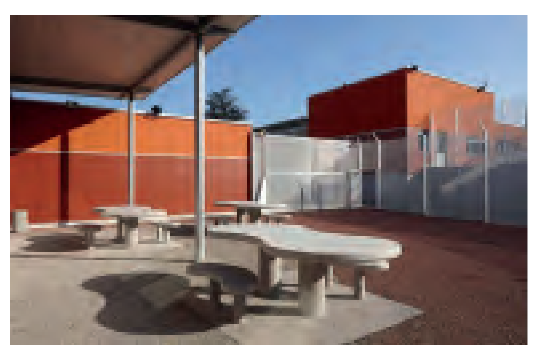

Lorraine : EIFFAGE CONSTRUCTION - Bureaux EDF - La Max


Nord-Pas-de-Calais : RAMERY - Ecole Buffon - Roubaix


Paca : DUMEZ MEDITERRANEE - SENEC - Hôpital sainte-Musse


Picardie-Champagne-Ardenne : SPIE BATIGNOLLES - Agrandissement de l'usine - Le Creuset


Pays-de-Loire : SOGEA ATLANTIQUE BTP - Tour Bretagne - Le Nid


Rhône-Alpes : SPIE BATIGNOLLES - Unité pour les malades difficiles - Centre hospitalier le Vinatier - Bron

Délégations régionales



Délégué national aux régions : Jean-Paul SOLAL (Cari Fayat)

« Dans cette année charnière, je souhaite accompagner l'action des Délégués Régionaux sur quatre lignes directrices, que je considère prioritaires :

- *les visites de chantier : partager les expériences, échanger, réunir tous les acteurs de l'acte de construire sur le terrain de nos réalisations ;*
- *les rencontres avec les donneurs d'ordre : écouter, expliquer, convaincre ;*
- *la manifestation des Clés d'Or : c'est la mise en valeur de toutes nos entreprises dans la fierté d'entreprendre ;*
- *la présence dans les organismes professionnels : pour accompagner les décisions collectives qui concernent la vie de nos entreprises d'aujourd'hui et surtout de demain.*

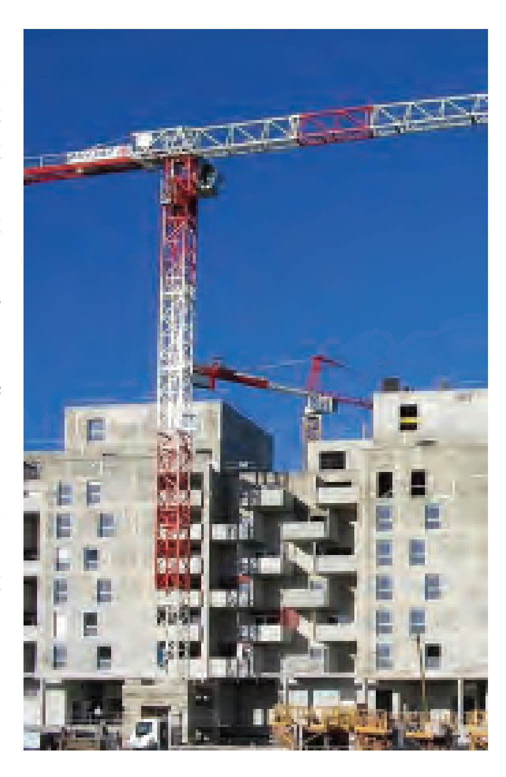
Nous avons tous, au-delà de nos engagements dans nos entreprises respectives, la responsabilité de maintenir l'unité de la profession, mais également de donner le « souffle » pour entraîner nos donneurs d'ordre à accélérer le rythme de la commande.»

Région Alsace

La délégation est animée par **Denis TRITSCHLER** (Eiffage Construction).

En juin 2012, la délégation a reçu la Fédération Régionale du Bâtiment. Cette dernière souhaite que notre syndicat soit impliqué dans ses instances concernant notamment les champs d'action principaux de la délégation, l'environnement et le développement durable, les marchés publics/prix, ainsi que les domaines de l'emploi, de la formation et du social.

En janvier 2013, Édouard Mannini, Chef de projet universitaire pour l'opération «Campus», a été invité à notre réunion pour faire le point sur les opérations de construction programmées avec notamment un contrat de projet État/Région et l'institut de la chimie. Quelques opérations se poursuivent en contrat de partenariat : l'Hôtel des chercheurs, le «Learning center» et la rénovation de la manufacture de tabac.



Région Auvergne

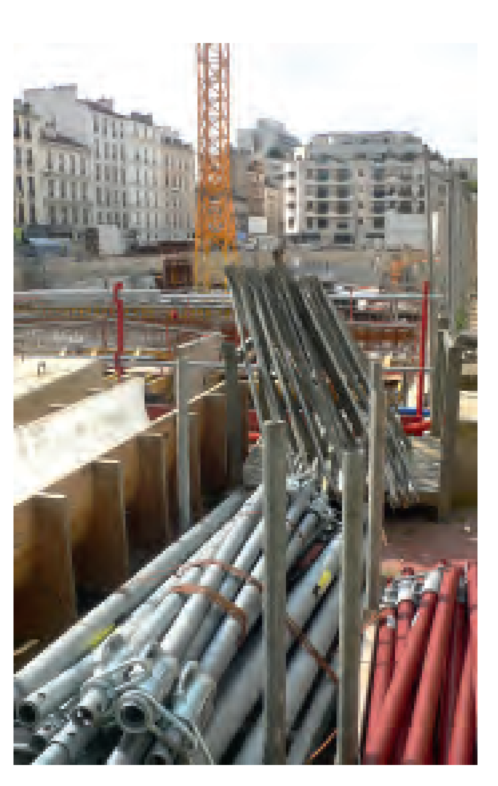


La délégation est animée par **Christophe CHEVRIER** (Eiffage Construction).

En septembre 2012, la réunion de la délégation s'est tenue sur le chantier Vernea, de construction d'un incinérateur. Cette opération a été réalisée en entreprise générale par Vinci Construction et a servi de support à l'organisation du concours de la Clé d'Or 2013. L'incinérateur traitera les déchets de 650 000 habitants ; ces déchets seront après transformation réduits en mâchefer.

En octobre, GFC Construction a accueilli la délégation sur son chantier de l'Hôtel de Région, bâtiment BBC et certifié HQE, réalisé en entreprise générale.

Eiffage Construction a organisé en juin, une visite de l'opération immobilière «Carré de Jaude» avec la participation des différents intervenants locaux.



Région Aquitaine



La délégation est animée par Philippe MOULIA (Eiffage Construction).

La délégation s'est largement mobilisée sur le thème de la concurrence déloyale de certaines entreprises étrangères aux côtés de la FFB. Cette action a abouti à la mise en place d'un certain nombre d'initiatives de l'Etat en région Aquitaine pour contrecarrer ce phénomène. Elle est intervenue pour que la collecte des fonds 1 % par les organismes régionaux collecteurs puisse continuer dans de bonnes conditions.
Elle a continué son implication dans la cellule économique régionale CEBA-TRAMA.
Elle a pris des initiatives en faveur d'un modèle de registre des déchets adapté au métier d'entrepreneur général.

Un colloque EGF.BTP sur la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable en Aquitaine a été organisé au Palais des Congrès de Bordeaux le 16 avril 2013, en présence de Philippe Pelletier, Président du PBD. Elle entend par cette manifestation marquer sa volonté que les entreprises générales soient impliquées dans la régionalisation du Plan souhaitée par ses instances exécutives.
Enfin, une lettre régionale EGF.BTP Aquitaine sera désormais publiée trimestriellement et largement diffusée.



Région Bourgogne



La délégation est animée par Jacques DELAINE (Eiffage Construction).

Jacques Delaine remplace Patrice Menegaldo au poste de délégué régional.

Une visite du chantier de la Toison d'or a été organisée en mai 2013 sur une opération réalisée par l'entreprise Léon Grosse. Ce chantier a servi de support à l'organisation du concours de la Clé d'Or 2013 auquel ont participé les entreprises Eiffage Construction, GCC, Léon Grosse et Pertuy Construction.

Jacques Delaine a organisé une rencontre, sur le thème de la sous-traitance avec Pascal Bruno, Président de la Fédération Régionale du Bâtiment.



Région Ile-de-France



La délégation est animée par **Thierry BARBER** (Vinci Construction France).

Jean-François BOTREL (Spie Batignolles)

Thierry Barber (Vinci Construction France) remplace Jean-François Botrel (Spie Batignolles) au poste de délégué régional.

La délégation s'est penchée sur la problématique des clauses abusives dans les marchés publics. Un article a été publié sur ce sujet par Jacques Fournier de Laurière, Président à la Cour Administrative d'Appel de Paris.

Elle a organisé plusieurs rencontres avec des intervenants extérieurs, notamment :

- Jacques Monthioux, Directeur du patrimoine et de l'architecture de la Ville de Paris, accompagné de Rémi Vielle, Directeur adjoint,
- Franck Pettex Sorgue, Directeur agence régionale construction IDF du bureau Véritas,
- Christophe Rabot, Directeur de l'USH IDF.

Ces réunions permettent de faire le point sur des sujets intéressant les membres de la DR. Elle a aussi organisé la visite des chantiers de la tour Carpe Diem et du musée de la fondation LVMH dans le Bois de Boulogne (architecte Franck Gehry).



Région Languedoc-Roussillon

La délégation est animée par Daniel SAHUC (Dumez Sud).

Une lettre d'information bi-annuelle des activités d'entreprises générales a été créée. La première est dédiée aux chantiers lauréats des concours « conception réalisation » lancés par HERAULT HABITAT.

Le 1[er] Salon de la commande publique et des collectivités a eu lieu à Montpellier, les 13 et 14 septembre 2012, avec une permanence du délégué régional et des membres EGF.BTP Languedoc-Roussillon. Une conférence de l'Association des Maires de France 34 a eu lieu, ainsi qu'un atelier sur le thème « Financement de l'aménagement et urbanisme, contrats globaux (PPP, DSP, concession d'aménagement) », au cours duquel EGF.BTP est intervenu.

Une visite du chantier des bureaux OZ'ONE réalisé par Eiffage Construction à Montpellier a réuni 150 personnes.

Le 11 décembre 2012 s'est tenue l'élection de Daniel Sahuc au bureau de la Fédération Départementale du Bâtiment.

Le 31 janvier 2013, une réunion a eu lieu avec la Préfecture de Région pour évoquer la concurrence déloyale des entreprises étrangères de travail «low-coast» .

Lettre d'information
EGF LANGUEDOC-ROUSSILLON

Zoom sur la «Conception-Réalisation »

Région Lorraine



La délégation est animée par Jean-Paul MICHEL (Eiffage Construction).

Le mandat de Délégué Régional de Jean-Paul Michel a été reconduit pour deux ans, avec l'approbation unanime des membres de la délégation.

Une lettre d'information EGF.BTP Lorraine est maintenant rédigée et est transmise trimestriellement aux décideurs locaux. Elle comporte un éditorial, un thème comme le service après-vente ou les bonnes pratiques environnementales par exemple, et présente quelques opérations réalisées en région.

La délégation a tenu son Assemblée Générale au centre Pompidou à Metz, avec une visite de chantier organisée en parallèle sur la ZAC de l'amphithéâtre.

En novembre, une table ronde avec les architectes lorrains a permis de débattre du marché unique, des contrats globaux, des rapports avec les bureaux d'études et du questionnement des architectes relatifs aux marchés. Un groupe de travail se constitue, regroupant entrepreneurs et architectes sur le thème du mieux-disant.

Un débat sur le thème du mieux-disant est en préparation, et se tiendra à Pont-à-Mousson après la visite du chantier du Lycée, réalisé en partenariat public-privé par Pertuy Construction.

Région Midi-Pyrénées

La délégation est animée par **Christian VANDEWALLE** (GA).

La Délégation rassemble 14 membres issus soit des grands groupes, soit d'ETI régionales.
Dans un contexte économique tendu, la Délégation s'est attachée à renforcer les liens dans la filière professionnelle.

Avec la FFB, la Délégation travaille notamment sur la refonte de la charte de partenariat avec les sous-traitants. Son champ d'application est désormais étendu à l'ensemble des contrats de sous-traitance signés dans la profession, et non pas seulement ceux signés avec les entreprises générales.

La participation de la Délégation aux Rencontres régionales de l'Ingénierie a permis de renforcer les relations avec l'AIM et le CICF, et d'être les acteurs des évolutions de notre industrie.

L'organisation du concours de la Clef d'Or a permis de mettre en valeur des réalisations en entreprise générale, ou conception réalisation dans une région où cette forme de marché reste – hélas – minoritaire.



Région Normandie



La délégation est animée par **Eric HAINEVILLE** (Spie Batignolles).

Eric Haineville remplace Gino Gotti au poste de délégué régional.

En juillet, l'entreprise Spie Batignolles a organisé une visite des « Ateliers les Moteaux » de la ville du Havre. Cet immeuble BBC a été réalisé en partenariat public-privé, et a été lauréat du concours de l'ADEME. Il a également figuré parmi les présentations lors des Rencontres de la Construction .

En lien avec le thème des contrats globaux, la délégation régionale souhaite organiser, à l'instar de ce qui se fait en délégation Aquitaine, le Plan Bâtiment Durable en Normandie. Cette journée se déroulera en octobre 2013, sous la présidence de Philippe Pelletier.

Région Nord-Pas-de-Calais



La délégation est animée par **Patrick DUBOURG**.

L'Assemblée Générale de la délégation a eu lieu après la visite du chantier des Archives Départementales du Nord, bâtiment à énergie positive, réalisé en procédure de conception-réalisation par l'entreprise Norpac.

Le délégué régional, accompagné de quelques adhérents, a rencontré le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, accompagné du Directeur des collectivités locales. Les prises de position de la Préfecture en faveur de l'allotissement étaient l'objet de cette rencontre.



Une conférence-débat à destination des maîtres d'ouvrage a été organisée, en septembre 2012, sur le thème des nouveaux enjeux et risques de la maîtrise d'ouvrage. Ce thème a été repris pour les Rencontres de la Construction en décembre à Paris. Le document d'évaluation des comportements «Charte entreprise principale/partenaire sous-traitant» a été signé ce jour.

Conformément à sa tradition, la délégation a organisé la présentation de ses voeux au grand stade de Lille Métropole, en présence de 200 personnes et sous la présidence de Michel Gostoli.

Bien entendu, les différentes commissions inter-entreprises, QSSE, sociale, logement social, mieux-disant et événements, maintiennent leur activité très constructive. A ce titre, une manifestation réunissant une cinquantaine de personnes s'est tenue en début d'année sur le thème des nouveaux contrats de la commande publique (CREM et REM) en présence de M. Jommin (DGCCRF) et de Xavier Bezançon.



Région Paca



La délégation est animée par **Pascal FAURE** (Vinci Construction France).

La délégation est représentée dans les instances fédérales notamment à la Fédération du Bâtiment des Bouches-du-Rhône, où elle détient deux postes.

La Délégation a organisé, comme il est de tradition, d'importantes visites de chantier notamment les réserves du MUCEM, l'hôpital Ambroise Paré et le Pôle Med, et l'opération ENTREVERT comportant des logements sociaux en BBC.

La délégation s'est également mobilisée pour le concours des Clés d'Or.

Région Pays-de-Loire

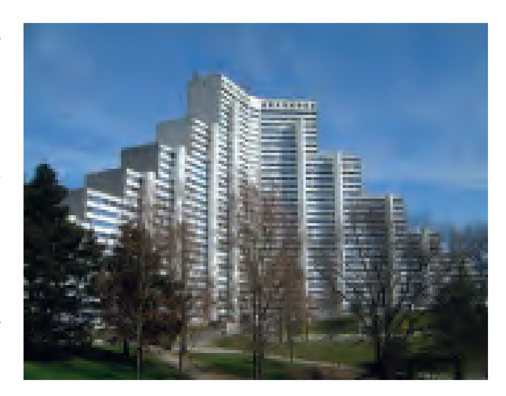
La délégation est animée par **Gwendal GAUTIER** (Eiffage Construction).

Gwendal Gautier remplace François Queuille au poste de délégué régional.

La délégation régionale a organisé une importante visite de chantier au sillon de Bretagne, mettant en exergue la façon de retraiter un grand ensemble dans la perspective du développement durable. Pour son concours de la Clé d'Or, les membres de la délégation ont décidé de présenter volontairement des dossiers de taille modeste, pour inciter toutes les entreprises à participer.

L'entreprise Sogea Atlantique a été lauréate avec l'opération de construction d'un bar panoramique (Le Nid) dans la Tour Bretagne.

En préparation, une visite de chantier du lycée Ile de Nantes et l'invitation de Nantes habitat, principal bailleur social de la région.





Région Picardie-Champagne-Ardenne



La délégation est animée par **Gérard DEVEMY** (Brézillon).

La délégation a accueilli avec beaucoup d'enthousiasme le renouvellement du mandat de délégué régional de Gérard Devemy.

En juillet dernier, la délégation s'est réunie sur le chantier du Parc des expositions de Châlons en Champagne, opération réalisée en contrat de partenariat par l'entreprise Spie Batignolles. En octobre, le chantier du nouveau centre hospitalier Amiens-Picardie a accueilli adhérents et maîtres d'ouvrage. Cette opération a été réalisée par Bouygues Construction.

Thierry Guerin, Directeur du Centre de réadaptation professionnelle et de rééducation fonctionnelle du Belloy (BTP CFA) a invité EGF.BTP à visiter le centre. Le financement du centre est assuré par les fonds publics de l'ARS.

Le chantier de reconstruction de l'usine «Le Creuset» réalisé par l'entreprise Spie Batignolles a également fait l'objet d'une visite de chantier en mai.

Région Rhône-Alpes



La délégation est animée par **Philippe de LAMARZELLE** (Demathieu Bard).

La Délégation édite une lettre d'information, largement distribuée, notamment aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

Elle s'est réunie en 2012 en organisant plusieurs visites de chantier :

- La clinique de la Sauvegarde à Lyon, réalisée par Floriot,
- Le chantier « 241 rue Garibaldi » à Lyon, réalisé par GFC Construction,
- L'opération des trois pôles psychiatriques du CH Le Vinatier à Bron, réalisée par Lamy (Vinci) et Léon Grosse,
- L'hôpital intercommunal de Morestel, réalisé par Spie Batignolles Sud-Est.

Le 12 septembre 2012, la Délégation a organisé avec la Fédération du Bâtiment Rhône-Alpes, la cérémonie de signature de la charte entreprise générale / entreprise partenaire sous-traitante avec les co-signatures des sept Fédérations départementales.

Il est prévu d'effectuer en septembre 2013 une nouvelle visite de chantier, en compagnie des clients, de l'opération du Stade Geoffroy Guichard à Saint-Etienne, réalisée en conception réalisation par Léon Grosse.



Contacts EGF.BTP :
Christian LE GAL
legal@egfbtp.com
Christian CUCCHIARINI
cucchiarini@egfbtp.com
Xavier BEZANÇON
bezancon@egfbtp.com



Lettre d'information
EGF RHÔNE-ALPES





Délégation
Entreprise générale et partenaires sous-traitants

La Délégation entreprise générale et partenaires sous-traitants est présidée par José-Michaël CHENU (Vinci), Vice-Président d'EGF.BTP

Cette délégation comprend :

➨ **Une Commission entreprise générale** dont le but est d'œuvrer à la promotion des contrats globaux d'entreprise générale, mais aussi au développement de la conception construction, des CPE et des VEFA, et surveiller les risques du développement de l'allotissement. La Commission entreprise générale plénière définit les orientations et les travaux réalisés par la Délégation.

Elle est dotée de deux groupes permanents :
- ✓ Construction durable, nous devons construire durablement moins cher,
- ✓ Entreprise générale et performance énergétique, qui traite de la maîtrise des enjeux de la rénovation énergétique pour les entreprises générales.

➨ **Une Commission logement**

➨ **Une Commission économie et études de prix**

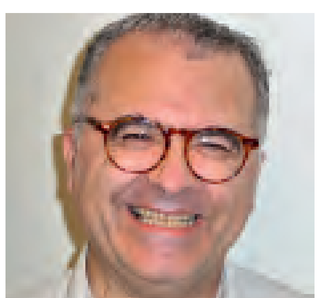
En poursuivant les relations avec le CNSTB, la commission cherche à maintenir pendant la crise un dialogue et des bonnes relations avec nos partenaires sous-traitants.





Commission entreprise générale

Groupe Construction durable



Responsable : **Christophe GOBIN** (Vinci Construction France)

Manifeste des entreprises générales de BTP pour une transition énergétique et écologique réussie

EGF.BTP a voulu marquer **sa vision de la construction durable** à l'occasion du débat national en cours sur la transition énergétique qui doit aboutir à la rédaction d'un projet de loi. EGF.BTP plaide en faveur de la construction durable, économe en énergie et intégrant le souci de préserver l'environnement tout au long du cycle de vie.

EGF.BTP soutient également que la transition énergétique et écologique suppose de raisonner en termes d'aménagement et d'urbanisme.

Enfin, nous proposons une offre globale de services avec engagement de performance basé sur le résultat.
Ce Manifeste a été envoyé personnellement aux Ministres Batho et Duflot, ainsi qu'aux Cabinets, et aux membres des deux ministères impliqués dans la problématique bâtiment. Il doit aussi être relayé dans les régions.

Nous avons commenté ce manifeste auprès des Cabinets ministériels à plusieurs reprises.



L'appel des entreprises générales à l'organisation de filières de services intégrant des PME partenaires, a été très apprécié.

Le groupe Construction durable a organisé en octobre dernier **un atelier sur le thème de la construction durable**. Cet atelier, destiné aux collaborateurs des entreprises générales a eu pour objet d'expliquer les grandes thématiques de la construction durable : éco-conception, évaluation, « signature » et étiquettes du bâtiment.

Il s'agissait d'une opération de communication interne, ayant pour objet de véhiculer des messages clairs et concrets, compréhensibles par les non spécialistes et relatifs aux enjeux importants liés à la construction durable.



HQE et France GBC

Nous sommes représentés au Bureau et au Conseil d'Administration d'HQE et avons piloté un groupe de travail destiné à mettre en relief les indicateurs économiques du référentiel HQE Performance.

Chez France GBC, nous avons fait une présentation officielle du concept de signature.

Michel Gostoli, Président d'EGF.BTP, est intervenu en décembre dernier, à un petit-déjeuner organisé par France GBC avec la Ministre Cécile Duflot, sur le thème de la rénovation énergétique.

MANIFESTE des ENTREPRISES GÉNÉRALES de BTP pour une TRANSITION ÉNERGÉTIQUE et ÉCOLOGIQUE RÉUSSIE.

Ce Manifeste marque la vision d'EGF.BTP de la transition écologique et énergétique de la Société française.

Les entreprises générales entendent confirmer leur totale implication dans la mise en œuvre de cette politique et indiquer quelles doivent en être les composantes essentielles dans leur domaine d'activité, pour la réussir.

La construction durable, tant dans le neuf qu'en rénovation, est un objectif à atteindre. Elle intègre le souci de préserver l'environnement tout au long du cycle de vie et doit être un axe essentiel d'une politique de transition énergétique.

En rénovation, il y a lieu d'encourager les interventions sur le bâti, couplées à des actions complémentaires sur les équipements et les services.

Des aides et / ou incitations doivent être mises en place, différenciées selon les segments, afin de susciter des actions d'efficacité énergétique.

La transition écologique suppose de raisonner en termes d'aménagement et d'urbanisme.
Il est indispensable d'intégrer les déplacements suscités par l'usage des bâtiments dans la réflexion sur la transition énergétique et écologique.

Toute démarche visant à préserver la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire et de gestion des bâtiments sera soutenue par EGF.BTP.

Enfin, l'offre globale de services avec engagement de performance basé sur le résultat, est pour les entreprises générales, la plus adéquate pour répondre aux exigences fortes de la transition énergétique et écologique.

Le contrat de performance énergétique constitue un outil contractuel performant. Les entreprises générales disposent d'un outil de savoir-faire d'ensemblier permettant de s'engager sur une garantie de performance réelle. Elles ont conclu des partenariats solides avec des PME qu'elles s'engagent à mobiliser dans le cadre de leur offre globale.



Groupe Entreprise générale et performance énergétique



Responsable : **Frédéric GAL** (Bouygues Bâtiment Île-de-France)

DIALOGUE NATIONAL SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

**EGF.BTP est très présent dans le dialogue national sur la transition énergétique.
Pour le secteur du bâtiment, les axes de propositions émergeantes, sont les suivantes, qui vont être transmises au Gouvernement :**

- Planification des stratégies des rénovations,
- Sensibilisation et accompagnement des particuliers,
- Formation, qualification et / ou certification des professionnels,
- Outils de financements et fiscalité,
- Outils d'évaluation et de mesures.

Le nombre de propositions reçues concernant l'efficacité dans le secteur du bâtiment montre que le sujet a été identifié très prioritaire pour la transition énergétique.

L'objectif principal est clair : la rénovation énergétique de la totalité du parc existant d'ici 2050, dans des conditions économiques acceptables.

Les enjeux pour réussir la transition dans le secteur du bâtiment, sont :

- La création d'une vision politique avec une feuille de route de la rénovation de long terme, d'ici 2050,
- Une obligation de rénovation des bâtiments tertiaires ambitieuse,
- L'information accessible et compréhensible pour le particulier, sur les impacts techniques et financiers,
- Une réflexion sur les outils de financement,
- L'amélioration des outils d'évaluation et de mesures, notamment du DPE, afin de permettre une analyse de l'impact des rénovations,
- La formation des professionnels du bâtiment.

**La filière professionnelle existe, mais doit se structurer et se professionnaliser pour proposer des solutions globales.
Elle doit développer ses compétences pour garantir une qualité optimale des conseils.**

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012, lancée par le Gouvernement, a pour objet de lancer une grande concertation pour préparer le projet de loi sur la transition énergétique qui sera présenté au Parlement en octobre 2013.

Le DNTE comprend un Comité de pilotage, un Conseil national, un Comité d'experts, un Comité citoyen et un groupe de contacts avec les entreprises.

Nous sommes présents au Conseil national, au travers du MEDEF et sommes également présents dans le groupe de contact avec les entreprises qui alimentent le Conseil national, en termes notamment de propositions sur la maîtrise de la demande énergétique.

Nous y avons mis en avant la nécessité de l'approche globale et celle de la mise en place d'une filière de services performante.

Nous y défendrons ardemment la complémentarité nécessaire des actions d'efficacité énergétique, actives et passives, que nous avons également soutenues dans le Manifeste.

Plan Bâtiment Durable

Nous sommes présents au Bureau du Plan Bâtiment Durable, animé par Philippe Pelletier.
A ce titre, nous participons activement à la définition des grandes orientations du Plan Bâtiment Durable qui sont transmises au Gouvernement, et faisons partie de différents groupes de travail opérationnels débouchant sur des propositions et rapports soumis aux pouvoirs publics :

- ✓ Financements innovants,
- ✓ Garantie de performance énergétique,
- ✓ Future règlementation thermique 2020,
- ✓ Obligation de rénovation énergétique dans l'habitat résidentiel.

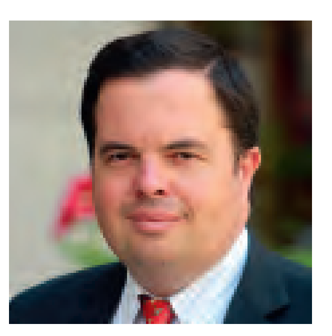
Le Plan Bâtiment Durable a pour objectif désormais de s'organiser en régions.

A ce titre, nous avons invité nos délégués régionaux à être des acteurs actifs de cette réorganisation pilotée par les Conseils régionaux.

La Délégation Aquitaine a organisé en avril 2013, un colloque intitulé « Plan Bâtiment Durable en Aquitaine », présidé par Philippe Pelletier, et marqué ainsi son attachement à être présente dans la régionalisation effective du Plan Bâtiment Durable dans cette région. La région Aquitaine y était représentée.

Contacts EGF.BTP :
Christian CUCCHIARINI
cucchiarini@egfbtp.com

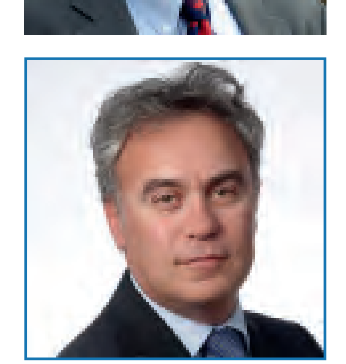
Commission Logement



Délégué national au logement : Jean-Baptiste BOUTHILLON (Paris-Ouest Construction)

La Commission logement comprend trois groupes de travail permanents :

- ✓ Un groupe de travail Lobbying, responsable : **Jean-Paul Bourgneuf** (Vinci Construction France),
- ✓ Un groupe de travail Industrialisation / Coûts de construction, responsable : **Jean-Baptiste Bouthillon**,
- ✓ Un groupe de travail Foncier / Urbanisme, responsable : **David Marquet** (Sodearif).



A plusieurs reprises, nous avons rencontré les Cabinets des Ministres Delphine Batho et Cécile Duflot, afin de nous entretenir de thèmes variés que sont la transition énergétique du parc immobilier, les coûts du logement et la pérennisation du dispositif MOLLE, favorable à la conception réalisation.

Georges Debiesse et Marianne Leblanc-Laugier, que nous avons rencontrés à plusieurs reprises, ont remis en avril dernier leur rapport sur le bilan de la conception réalisation à l'Administration et aux Ministres. Une décision en faveur de la pérennité du dispositif devrait être prise dans le cadre de la future loi Urbanisme et Logement.

Nous avons rencontré également à plusieurs reprises l'USH, la MIQCP, ainsi que différents Maîtres d'ouvrage sociaux afin de réfléchir en commun à des dispositifs d'actions communes.

Nous avons également été reçus par la CGEDD, en présence des différents acteurs de l'acte de construire, afin d'échanger sur le bilan des marchés de conception réalisation.

Nous avons également participé activement à la concertation menée par le Cabinet de Cécile Duflot sur le nouveau projet de loi Urbanisme et Logement, qui doit favoriser, entre autres, la densité urbaine et l'intercommunalité.

D'autre part, nous continuons une réflexion commune avec l'USH sur le thème des coûts de construction, et le tissu normatif et réglementaire. Elle a pour but de mettre en place un groupe de travail de concertation destiné à déréglementer.

Contacts EGF.BTP :
Christian CUCCHIARINI cucchiarini@egfbtp.com
Xavier BEZANÇON bezancon@egfbtp.com

Commission Economie et Etudes de prix



Délégué national à l'économie : Jacques ALLEMAND

Observatoire des prix constatés d'opérations de construction

Afin d'accroître l'audience de l'Observatoire, un accord de partenariat avait été conclu avec le Groupe Moniteur en 2011. L'outil a ainsi été mis en avant et en accès direct sur le Portail du Moniteur. Il a bénéficié également d'encarts promotionnels sur les home pages des différentes chaînes du site.

Le Groupe Moniteur a de plus assuré une campagne promotionnelle de l'outil dans ses revues, notamment des encarts publicitaires en pleine page dans son hebdomadaire.

L'Observatoire souffre cependant encore d'un déficit de notoriété.

Il a donc été décidé en commun à la fin 2012 de mettre en place un plan de redynamisation du service.

EGF.BTP et l'UNTEC sont chargés d'améliorer certains points d'ergonomie du site et de relancer la mobilisation des professionnels, afin d' augmenter le nombre des ouvrages figurant dans la base de données.

Le Moniteur s'engage pour sa part à augmenter la visibilité des encarts, ainsi que leur potentiel d'attractivité, en expliquant plus clairement l'intérêt de l'outil, et à communiquer sur l'Observatoire à l'occasion de différents articles thématiques.

Dans ce contexte, il est impératif que les entreprises d'EGF.BTP continuent de mettre en ligne en permanence de nouvelles opérations dans l'Observatoire, certaines catégories d'ouvrage restant encore peu renseignées. Il est essentiel également que les entreprises fassent connaître cet outil à tous leurs maîtres d'ouvrage.

Untec
OBSERVATOIRE DES PRIX CONSTATÉS D'OPERATIONS DE CONSTRUCTION
ACCUEIL | CONTRIBUTEURS | PRIX CONSTATÉS | CONTACT

PRÉSENTATION

L'observatoire des prix constatés d'opérations de construction est une base de données brutes sur des prix globaux et finaux d'ouvrages réalisés.

Il s'agit donc d'un outil de constat, dont la vocation est d'aider les maîtres d'ouvrage à définir des enveloppes budgétaires appropriées à leurs projets.

L'UNTEC et EGF.BTP assurent en commun le fonctionnement du site.

En savoir plus

CONTRIBUTEURS

Maîtres d'ouvrage, professionnels de la construction (économistes, entreprises de BTP etc...), cet observatoire est à votre service...

Partenaire presse : LE MONITEUR.fr

Contact | Plan du site | Mentions légales

L'OBSERVATOIRE DES PRIX : UN OUTIL A VOTRE SERVICE

QU'EST-CE QUE L'OBSERVATOIRE DES PRIX ?

Il a été créé conjointement par EGF.BTP et l'UNTEC (Union Nationale des Economistes de la Construction).

C'est un SITE WEB (www.prix-constates-construction.fr ou www.prix-constates-construction.com), en accès totalement libre, sur lequel peuvent être consultés des prix globaux et finaux d'ouvrages réellement construits et récemment livrés.

Plus de 35 catégories d'ouvrages de bâtiments de toutes natures y sont répertoriés : logements, écoles, bureaux, hôpitaux ....

POURQUOI UN OBSERVATOIRE DES PRIX ?

L'Observatoire, même s'il peut apporter des informations précieuses aux entreprises de BTP et à la maîtrise d'œuvre, s'adresse avant tout à la maîtrise d'ouvrage. Son objectif est d'aider NOS CLIENTS à effectuer des évaluations réalistes du prix de leurs projets de construction et à définir des enveloppes budgétaires appropriées.

Il s'agit ainsi d'un outil de constat que le maître d'ouvrage peut utiliser très en amont pour appréhender l'ordre de grandeur de la dépense envisagée.

COMMENT ALIMENTER L'OBSERVATOIRE DES PRIX ?

Le site comporte un espace spécifique permettant d'alimenter en direct la base de données sur les ouvrages.

Tout maître d'ouvrage ou tout professionnel de la construction (maître d'œuvre ou entreprise de BTP) peut devenir un partenaire contributeur de l'Observatoire, et renseigner une ou plusieurs de ses opérations.

Il lui suffit de créer son compte personnel dans l'espace « Contributeurs » et de répondre au questionnaire (menu déroulant) correspondant à la catégorie d'ouvrage à renseigner.

Un Comité de Pilotage de l'Observatoire veille à la cohérence des données recueillies avant leur mise en ligne.

COMMENT CONSULTER L'OBSERVATOIRE DES PRIX ?

Dans l'espace « Prix constatés », il convient de choisir, via un menu déroulant, la catégorie d'ouvrage recherchée.

Pour chaque type d'ouvrage, la liste des résultats s'affiche sous la forme d'un nuage de points représentant le prix hors taxes des opérations (travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre et prestations techniques) hors foncier.

En cliquant sur un point du nuage, apparaît la fiche détaillée de l'ouvrage. Les prix présentés dans les nuages de points sont mis à jour tous les mois sur la base du dernier index BT connu.

Transfert des index BT et TP à l'INSEE

Les index BT et TP étaient traditionnellement calculés par le ministère de tutelle du BTP, à savoir actuellement le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, avec le concours de la FFB et de la FNTP.

Fin 2011, cependant, le ministère a annoncé qu'en raison de restrictions budgétaires liées à la mise en œuvre de la RGPP, il ne serait plus en mesure de poursuivre cette mission laquelle serait confiée à l'INSEE.

Les démarches menées par le BTP pour aller contre ce transfert n'ont pas abouti.

Une concertation est donc engagée avec l'INSEE en vue de préserver, malgré ce transfert, la représentativité des index.

La crainte est notamment que l'INSEE ne substitue aux indices actuels composant les index, des indices « maison » plus aisément disponibles, mais au prix de certaines approximations, et qu'il veuille intégrer des données issues des bilans des entreprises ne tenant plus compte de la spécificité des activités concernées et de leurs structures de coûts.

Une première étape a été franchie. A compter des index de janvier 2013 (parution en mai 2013), c'est l'INSEE qui assure le calcul et la publication des index BT et TP.

Se posera ensuite la question de l'évolution de la composition desdits index.

Jacques ALLEMAND a été chargé par la FNTP de conduire l'action sur les index TP. Nous avons également demandé à la FFB d'être associés à tous les travaux de refonte des index BT nous concernant (index BT 01, 06 et 50).

D'ores et déjà cependant, s'agissant des index TP, l'INSEE a décidé de substituer à l'indice salaires calculé par la Caisse des Congés depuis 2004, un nouvel indice du coût de la main d'œuvre (source INSEE, DARES, ACOSS).

EGF.BTP a par ailleurs pris position sur l'index TP 02. Une rapide enquête a en effet montré que cet index était très représentatif des ouvrages de génie civil, mais pas des ouvrages d'art et encore moins des fondations spéciales. Il faudra donc se poser la question de son éclatement en deux voire trois index spécifiques, et redéfinir le poids des différentes composantes de chacun d'entre eux.

Contact EGF.BTP :
Liliane ROZOT rozot@egfbtp.com



Représentations EGF.BTP

- Bureau du Plan Bâtiment Durable,
- Bureau et CA HQE,
- Bureau et CA France GBC,
- AFNOR,
- Commission Développement Durable du MEDEF et Groupe Efficacité énergétique,
- Agence Qualité Construction,
- Association APOGEE.

Délégation
Marchés-PPP

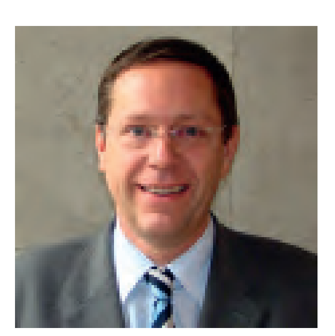
La Délégation Marchés-PPP est présidée par
Max ROCHE (Eiffage),
Vice-président d'EGF.BTP



Cette délégation comprend :
- Une Commission Promotion des contrats globaux,
- Une Commission PPP et financement.

En outre, la Commission suit les affaires européennes qui impactent fortement le droit national au sujet des contrats publics. En effet, la Commission européenne a lancé une réforme de la directive marchés publics, et l'adoption d'une directive sur les concessions. Notre Forum Européen des Entreprises Générales intervient dans les débats ouverts à cet égard.

Commission promotion des contrats globaux



Délégué national à la promotion des contrats globaux : Gilles DUPONT (Rabot Dutilleul)



Plan Bâtiment Durable

Etant membres du bureau, nous sommes associés aux travaux, initiés par le Plan Bâtiment Durable, concernant le contenu juridique de la garantie de performance énergétique, et les financements innovants pour financer la rénovation énergétique du parc immobilier français.

Concernant la garantie de performance énergétique, l'Association APOGEE a été chargée par le Plan Bâtiment Durable de rédiger un rapport sur le contenu juridique de cette garantie, adressé au Gouvernement.

Ce groupe de travail a bénéficié de l'assistance du Professeur Hughes Périnet-Marquet. EGF.BTP était présent dans ce groupe de travail.

Deux types de garantie de performance énergétique ont été mis en évidence dans le rapport Jouvent de fin 2012 :

- ✓ Une garantie de performance intrinsèque (propre au bâtiment),
- ✓ Et une garantie de résultat, purement contractuelle.

La garantie de performance intrinsèque conventionnelle restera dans le régime de la responsabilité décennale.

La conclusion du groupe de travail est que le champ d'application de la responsabilité décennale concernant la performance énergétique doit demeurer très circonscrit.

Un décret en Conseil d'Etat devra déterminer le seuil au-delà duquel la responsabilité décennale du constructeur peut être mise en cause.

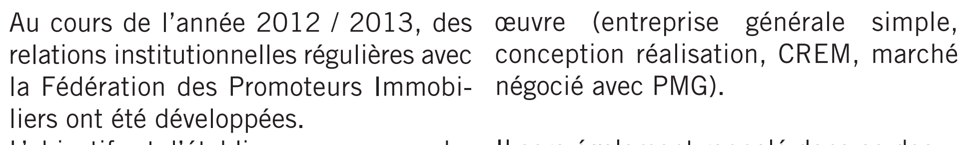
Financements innovants

Ce groupe de travail, présidé par Olivier Ortega et Inès Reinmann, a eu pour objectif de faire des propositions en matière de financements innovants de la rénovation énergétique. EGF.BTP a été très représenté dans ce groupe de travail.

Cinq idées force se dégagent du rapport qui a été transmis au Gouvernement :

- ✓ Faire émerger une valeur bâtiment responsable avec des mécanismes incitatifs adossés à cette définition.
- ✓ Soutenir le développement du tiers financement avec un amorçage public.
- ✓ Créer une grande entité public / privé pour le refinancement de la rénovation énergétique.
- ✓ Mettre en place de nouvelles recettes innovantes.
- ✓ Soutenir la formation, la création d'emplois, et l'innovation (avance remboursable de manière différée et échelonnée pour aider à la formation professionnelle par exemple).





Relations entreprises générales / promoteurs immobiliers



Au cours de l'année 2012 / 2013, des relations institutionnelles régulières avec la Fédération des Promoteurs Immobiliers ont été développées.
L'objectif est d'établir une recommandation globale, qui sera envoyée à l'ensemble des adhérents de nos deux organisations, mettant en avant des bonnes pratiques concernant les marchés, dans le cadre des relations contractuelles entreprises générales / promoteurs. Les différentes pratiques contractuelles de marchés globaux seront reprises avec, dans chacune d'entre elles, les bonnes pratiques à mettre en œuvre (entreprise générale simple, conception réalisation, CREM, marché négocié avec PMG).

Il sera également rappelé dans ce document les grands principes qui doivent présider à la rédaction d'un contrat équilibré.

En septembre 2013, la recommandation commune sera envoyée aux adhérents de nos deux organisations, et fera l'objet d'une forte communication. Des points réguliers seront opérés.

Conception réalisation

CONCEPTION REALISATION

Les marchés de conception réalisation ont connu un développement certain ces dernières années :
- CREM
- Labellisation de la conception réalisation dans le domaine hospitalier et du logement social
- Loi Grenelle 1 et 2 avec la mise en avant de la conception réalisation dans le cadre des contrats de performance énergétique (CPE)

La conception réalisation, largement utilisée dans le domaine du logement social depuis la Loi MOLLE de 2009, a eu des effets jugés très positifs par l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage, en termes de budget, délais, valeur architecturale.

Ce type de marchés permet en effet, grâce à l'association en amont des entreprises à la conception, d'optimiser les projets à la fois sur le plan financier, des délais et environnemental.

L'enjeu fondamental consiste désormais à pérenniser ce dispositif qui a largement fait ses preuves.

En collaboration avec la Commission Logement de la Délégation entreprise générale, la Commission Promotion des contrats globaux s'est mobilisée sur la pérennisation du dispositif Loi MOLLE, permettant aux Maîtres d'ouvrages sociaux de passer discrétionnairement des marchés de conception réalisation.
A ce titre, les Cabinets ministériels, le CGEDD, la MIQCP ainsi que l'USH, ont été rencontrés à plusieurs reprises.

Au sein de l'OGBTP, a été validé un document officiel intitulé « Architectes, Entreprises, comment réussir ensemble un contrat en conception réalisation ». Ce document, validé également par les architectes, établit des recommandations de bonnes pratiques à mettre en œuvre dans les conventions de groupements Concepteurs Réalisateurs.

Concernant les indemnisations, nous travaillons actuellement sur la collecte des pratiques des Maîtres d'ouvrage en régions.

Nous nous rapprocherons ensuite des architectes pour faire admettre en commun aux donneurs d'ordre publics, le principe d'indemnités équitables.

Contrats globaux

Le fonds documentaire EGF.BTP, accessible sur le site www.egfbtp.com des différents contrats globaux, est actuellement en révision pour s'adapter notamment à la nouvelle donne de la performance énergétique, et au développement des prestations de maintenance.

Sont ainsi revus, le contrat type d'entreprise générale ingénierie exécution, le contrat de conception réalisation, le contrat de maintenance, la convention de groupement concepteur réalisateur, ainsi que le kit ensemblier, qui inclut un mode d'emploi très documenté de l'approche globale contractuelle en marchés privés.



Pertes de productivité

Les travaux du groupe Pertes de productivité ont débouché sur des journées de formation, initiées avec succès par BTP.Services, à Paris et en régions. Le programme de ces formations, destinées aux collaborateurs de nos entreprises, comprend une partie prévention et une partie demande d'indemnisation.

Ces formations mettent, bien entendu, fortement l'accent sur les coûts indirects générés par des éléments perturbateurs en cours d'opération.

Nous réfléchissons actuellement à la mise en place d'une opération de forte communication vers l'extérieur, concernant la prise de conscience du phénomène des pertes de productivité.

Sous-traitance

Sous l'impulsion de la Commission, de nouvelles chartes sous-traitance vont être signées dans différentes régions.

La délégation EGF Rhône-Alpes a, par exemple, signé une nouvelle charte, qui inclut un volet sécurité et un volet environnement.

La régionalisation de la charte sous-traitance est également en cours en Midi-Pyrénées.

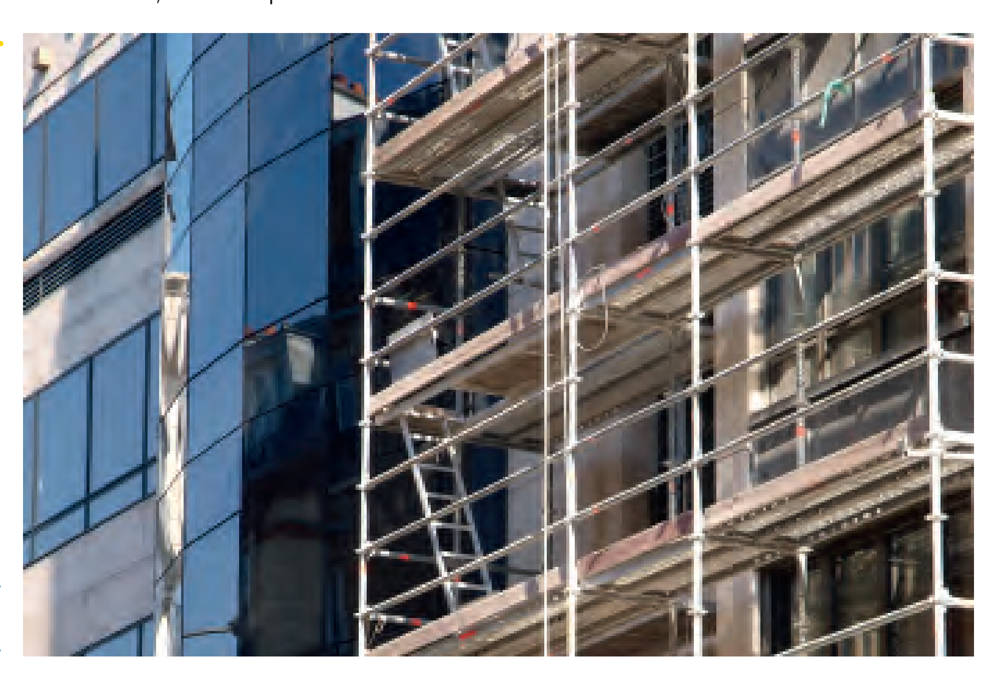
Nous avons rencontré le nouveau médiateur des relations inter-entreprises, Pierre Pelouzet, qui se dit satisfait de la création par la Fédération du Bâtiment et EGF.BTP, d'un dispositif de conciliation des relations inter-entreprises. Ce dispositif a continué de fonctionner positivement tout au long de l'année 2012 / 2013.

Un nouveau médiateur marchés publics a été nommé. Son rôle est de régler les litiges entre donneurs d'ordre et entreprises. Nous devons bientôt le rencontrer.

Représentations EGF.BTP

Nous sommes présents au Comité de la Commande publique du MEDEF, ainsi que dans différents groupes de travail.
Nous sommes également présents au Bureau du Plan Bâtiment Durable et à l'Association APOGEE qui suivent de nombreux sujets juridiques liés aux marchés.

Contacts EGF.BTP :
Christian CUCCHIARINI
cucchiarini@egfbtp.com
Xavier BEZANÇON
bezancon@egfbtp.com



Commission PPP et financement



Délégué national à la commission PPP et financement : Max ROCHE, (Eiffage), Vice-Président d'EGF.BTP

Contacts avec l'administration

La commission, qui se réunit régulièrement, et en présence de François Bergère, directeur de la MAPPP (trésor), suit les évolutions en matière de contrats de partenariat. Nous avons également des contacts réguliers avec le Ministère des universités, et avec l'APIJ.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises, tant sur la problématique des intérêts des emprunts liés aux PPP dans les comptes des entreprises – sujet qui a fini par être réglé dans la loi de finances pour le passé uniquement –, que sur un plan de relance de l'investissement, qui a été proposé au gouvernement.

Ce dernier a fait établir un audit sur les PPP, et nous avons reçu M Monnet, membre de l'Inspection générale des Finances, ainsi que des représentants du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable.

Indiquons qu'aujourd'hui, selon le document CEFOPPP qui donne l'état du marché depuis 2004, cinq cent trois contrats de partenariat au sens large (CP, BEH et BEA) ont été attribués pour une valeur d'environ 40 milliards d'euros.
Il semblerait que cet audit fasse plusieurs préconisations, après que ses auteurs aient rencontré beaucoup de personnes en France et à l'étranger.

L'AVENIR DU CONTRAT DE PARTENARIAT

Pour les auteurs du rapport de l'IGF, le Contrat de Partenariat a trouvé sa place, il fonctionne en coût et en délai. Le rapport recommanderait de faire une étude préalable de tous les projets d'investissement supérieurs à 50 millions d'investissement. La saisine de la MAPPP serait obligatoire pour les collectivités locales - mais sans force exécutoire de son avis et seuil de 20 millions d'euros - et pour les directions régionales des finances publiques.

Les BEA, AOT LOA seraient réintégrés dans le CP, à l'exception du BEA simplement domanial qui subsisterait. Les lois LOPSI, LOPJ et BEA et BEH devraient donc disparaître. Ceci devrait être lié à la transposition de la directive concession.

Le Dialogue Compétitif deviendrait la procédure par défaut.

Le rapport proposerait un refinancement direct à la livraison, pris en compte sur la dette publique ; le Dailly serait supprimé. Cela permettrait d'échapper à la TVA sur les frais financiers. Il faudrait rendre plus sélectif les projets, avec une étude d'opportunité confiée au Commissariat Général à l'Investissement, avant que la MAPPP fasse l'évaluation préalable ; cela impliquerait un changement de taille des opérations, y compris celles des collectivités locales.

Malgré une remise en question par certains Ministères d'opérations de PPP, un bon nombre d'entre elles se dérouleront normalement, selon les informations communiquées par les hauts fonctionnaires rencontrés, notamment dans le domaine des universités. Des évolutions sont à attendre dans le domaine contractuel, à l'instar de L'APIJ, qui propose une nouvelle procédure de passation de contrat, qui veut tirer le bénéfice de l'optimisation de la conception construction en marché simple à prix forfaitaire, en ouvrant une sorte de période de négociation après remise de prix par l'entreprise, et choix de celle-ci sur APS.

Initiative du Financement obligataire

L'initiative du Fonds commun de titrisation, lancée par EGF il y a trois ans, a été reprise par plusieurs institutions financières, qui ont organisé des manifestations importantes avec des assureurs pour développer le concept du financement obligataire.

Par ailleurs, cette initiative a trouvé une traduction dans les politiques de plusieurs banques, qui ont créé un fonds de titrisation en leur sein (Banque Postale, Natixis lance un fonds avec la banque belge AGS, BPCE).

Communication

En 2012, il a été décidé par le Conseil de créer un site internet dédié aux PPP, afin d' informer les élus de l'outil PPP dans leur politique publique. Ce site a été créé, et regroupe de nombreux témoignages de maîtres d'ouvrages, de films d'entreprises, et une documentation utile aux élus sur les PPP.

Par ailleurs, un article est en cours de publication sur la relance des PPP en Grande-Bretagne.

Contact EGF.BTP :
Xavier BEZANÇON
bezancon@egfbtp.com



Forum Européen des Entreprises Générales

Le Forum Européen des Entreprises Générales (FEEG) a été fondé en 1992 à Paris.

Il est composé des organisations suivantes :

Association des Entrepreneurs Belges de grands travaux (ADEB-VBA-Belgique), Entreprises générales de France.BTP (EGF.BTP-France), DIE DEUTSCHE BAUINDUSTRIE (Allemagne), Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC-FABA-Belgique), Instituto Grandi Infrastrutture (IGI-Italie), Association de Empresas Constructoras de Ambito Nacional (SEOPAN-Espagne), Confédération de l'Industrie de Construction Finlandaise (CFCI-Finlande), et également de l'Association Norvégienne des Entrepreneurs (EBA).

L'ensemble de ces organisations emploie plus de 1.500.000 salariés pour un chiffre d'affaires annuaire global de plus de 100 milliards d'euros.



FORUM

IGI

EBA



EUROPOLITIQUE

Moderniser le droit d'auteur

La fin des contrats de service public attribués sans appel d'offres

EXCLUSIF



On va « enterrer la liberté du commerce et de l'industrie »



Activité sur les directives européennes



Le Forum a été particulièrement actif en cette période d'adoption de nouvelles directives concernant les marchés et concessions, et il a rencontré tous les interlocuteurs possibles au Parlement et à la Commission. Deux sujets sont inquiétants : un développement de l'allotissement dans le droit européen, et une importante et très nouvelle place faite au « in house » dans les textes, en contradiction avec les principes de liberté de commerce et de l'industrie, et surtout l'objectif du Traité, qui veut l'ouverture des marchés et la suppression des barrières de toutes sortes. En autorisant les collectivités publiques à se regrouper, sans aucun formalisme ni de durée ni contractuel, le futur droit européen élimine le recours à la concurrence dans les prestations au secteur public, et ferme l'accès au marché à de très nombreuses entreprises. Des courriers ont été envoyés à la Commission et aux autorités publiques, y compris aux représentations permanentes de chacun des Etats membres.

Nouveau président du Forum



Le Forum s'est réuni à Bruxelles, le 5 avril, et a procédé à la désignation de son nouveau Président, en remplacement de Giuseppe ZAMBERLETTI, actuellement Président, en Italie, de l'Institut des Grandes Infrastructures (IGI) et du Pont de Messine.

Son successeur est Renaud BENTEGEAT, Administrateur délégué du groupe CFE-SA, Président de la Chambre française de commerce et d'industrie de Belgique, Vice-président de l'Association des Entrepreneurs Belges de Grands Travaux (ADEB-VBA).

En prenant sa présidence, et en remerciant les membres réunis pour leur confiance, il a en particulier déclaré :

« *Mon action s'inscrira dans la continuité de celle de mon prédécesseur, notamment dans le cadre des négociations concernant la directive « marchés publics », et la directive « concession ». Ces deux textes, d'une importance considérable pour les entreprises que nous représentons, doivent garantir une concurrence libre et non faussée pour l'ensemble des marchés. Nous sommes et serons d'une vigilance extrême sur les travaux en cours, dans le cadre du trilogue « marchés publics », car nous estimons que certaines orientations, en particulier celles traitant du « in house », sont contradictoires avec une partie de la jurisprudence européenne en la matière. Mon prédécesseur a d'ailleurs saisi les Commissaires ALMUNIA et BARNIER de ce sujet. Nous attendons avec impatience leur réponse et je suis prêt à les rencontrer au plus vite.* »

Renaud BENTEGEAT a également insisté sur la volonté de coopération du FEEG dans la mise en œuvre des objectifs fixés par l'Union Européenne en matière de climat : « *Nos entreprises générales sont les mieux placées pour faciliter et accélérer la rénovation énergétique des immeubles du parc européen existant, car seule une coordination intégrée permet de répondre efficacement aux obligations et garantir les résultats* ».

Enfin, il a souhaité que les entreprises européennes de construction, qui constituent, malgré les difficultés constatées dans certains États membres, un secteur économique dynamique et innovant, soit considérées par l'ensemble des Institutions européennes comme «*un atout majeur pour sortir de la crise* ».

Contact EGF.BTP :
Xavier BEZANÇON
bezancon@egfbtp.com

EUROPOLITIQUE | N° 4638 | Vendredi 3 mai 2013 | 17

TRIBUNE LIBRE

Coopération public-public : Il est encore temps de prendre les bonnes décisions....

Renaud Bentégeat (*)

Le Forum Européen des Entreprises Générales qui regroupe huit Associations nationales d'entreprises générales représentant 1,5 million de salariés pour 100 milliards de CA, a alerté les services de la Commission et les Membres du Parlement Européen sur le caractère dangereux et contradictoire de l'adoption d'une législation de coopération public-public.

Les principes européens fondamentaux de la libre concurrence, de l'ouverture des marchés publics et de l'abolition de toute forme d'obstacles dans ces marchés par l'extension de la liberté de prestation en Europe, seraient définitivement écartés par l'adoption d'une telle législation qui rendrait libre la passation de contrats en dehors de toute compétition entre entités publiques.

La jurisprudence européenne apporte pourtant une très nette limitation notamment par l'arrêt ANAV, qui conduit à limiter strictement ce type de possibilité au regard du caractère exceptionnel de telles prestations pour des raisons de carence locale motivée. Le Droit des aides d'Etat, par ailleurs, encadre très précisément les cas du « *in house* » dans sa réglementation mais celle-ci est ignorée par les textes de projets de directives en cours.

Par ailleurs, l'adoption d'une règle d'allotissement dans la législation européenne, mesure purement corporatiste, place notre industrie en grave difficulté, car les Pouvoirs publics devraient être amenés à se justifier afin de recourir au clé en main qu'offrent les entreprises générales et se trouveraient également dans une situation d'insécurité juridique.

Ceci ferait non seulement reculer indûment notre activité mais affecterait également le niveau de prestation pour nos clients, alors que l'Europe se caractérise par ce haut niveau de qualité dans la construction. Enfin nos exportations et nos salariés souffriraient d'un tel recul du recours à nos types d'entreprises.



« Les directives en devraient préserver, baliser et garantir »

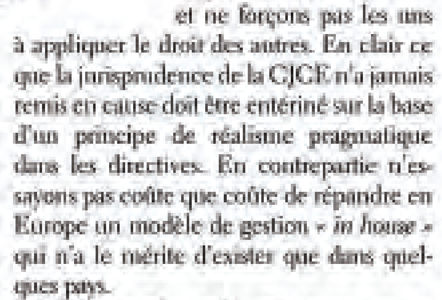
Des propositions concrètes

Je pense que les directives en discussion devraient préserver, baliser et garantir...



° Préserver

- Nous savons que les Traités donnent une totale liberté aux Etats membres pour choisir le type d'organisation des prestations de service public, qu'elle soit en gestion interne ou qu'elle recoure à la délégation de service public. Chaque Etat membre s'organisant selon son histoire et ses traditions, pour répondre au mieux aux besoins des populations, respectons ces traditions et ne forçons pas les uns à appliquer le droit des autres. En clair ce que la jurisprudence de la CJCE n'a jamais remis en cause doit être entériné sur la base d'un principe de réalisme pragmatique dans les directives. En contrepartie n'essayons pas coûte que coûte de répandre en Europe un modèle de gestion « *in house* » qui n'a le mérite d'exister que dans quelques pays.



- Préservons les modes d'intervention en entreprise générale qui répond à l'attente d'innombrables clients européens qui veulent du clé en main et recherchent la performance énergétique.

° Baliser

Mais si nous devons préserver un certain modèle de la gestion « *in house* » nous devons aussi placer des balises qui permettront de limiter certains débordements, en s'appuyant clairement sur les instruments juridiques déjà existants :

- au lieu de parler de pourcentage de chiffre d'affaires réalisé par des services « *in house* » sur les marchés extérieurs à leur clientèle captive (90/10, 80/20, ...) ce qui ne représente rien dans certains cas, mais énormément dans d'autres, ... pourquoi ne pas parler en valeur absolue. Pas plus de X millions de marchés par an en dehors de l'objet social de l'entité publique.

- ne peut-on pas se référer au paquet Almunia qui entre autres éléments fixe un critère de limitation géographique à ces entités. On comprend qu'une usine d'incinération créée par une « commune » puisse servir aux communes environnantes... mais pas au-delà.

- l'obligation de contrat entre la puissance publique et l'entité « *in house* » (figurant dans le règlement transport de 2007 : durée des prestations, obligations précises de service public, compensation, calcul de surcompensation) ne peut être contournée sinon les directives « d'ouverture des marchés publics » n'ont aucun sens et se ridiculisent !

° Garantir

Une directive ne peut que garantir une réelle liberté d'entreprendre pour nos entreprises. Le développement excessif des entités « *in house* » ne peut pas constituer l'avenir d'une Europe libérale. De tous temps nos entreprises n'ont pu se créer et se développer que par la compétition, ce cadre compétitif doit être préservé et les directives doivent assurer impérativement qu'elle ne sera pas faussée et inégale. Le législateur européen serait bien inspiré de respecter la liberté des prestations et cette ouverture des marchés si fidèlement suivies par l'Europe depuis son origine, qu'il serait paradoxal de remettre en cause dans les textes dédiés à l'ouverture desdits marchés. ■

(*) Président du Forum Européen des Entreprises Générales (FEEG)

Europolitique ouvre ses colonnes à ses abonnés et leur permet d'exprimer un avis, d'apporter une information ou une analyse dans une page « Tribune libre ». La taille de toute contribution ne doit pas dépasser 4.500 signes ou caractères (très important : espaces compris). Elle doit être accompagnée d'une version traduite en anglais et d'une photo de l'auteur au format jpg en haute définition (300 dpi), et envoyée à : redaction@europolitique.info. La rédaction d'*Europolitique* se réserve le droit de ne pas publier une contribution.

Délégation
Ressources humaines Entreprise générale et partenaires

La Délégation Ressources Humaines Entreprise Générale et Partenaires est présidée par Philippe FABIÉ (Bouygues Construction), Vice-Président d'EGF.BTP.



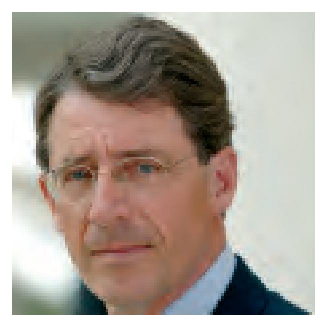
Elle comprend trois Commissions :
- Commission développement ressources humaines,
- Commission prévention, santé, sécurité,
- Commission mastère entreprise générale.

En chapeau de ces différents Commissions, et afin de donner un cadre cohérent d'actions à l'ensemble de la Délégation, il a été mis en place un Comité stratégique ressources humaines représentatif, en terme de panel des Adhérents d'EGF.BTP, et composé autant d'opérationnels que de spécialistes ressources humaines.

L'objectif d'ensemble de la Délégation est d'identifier les sujets d'intérêt général qui ont du sens, par rapport à une communication extérieure sur la valorisation des entreprises générales, et qui peuvent être mis en avant, en terme d'action syndicale. La dimension partenaires, au sens large des entreprise générales (intérim, sous-traitants, fournisseurs …), est, dans la mesure du possible, intégrée aux réflexions.

La Délégation assure par ailleurs, sur des sujets récurrents ou ponctuels concernant les entreprises générales (formation, clauses sociales, prévention ..), les actions nécessaires de lobbying, en vue de préserver les intérêts des Adhérents d'EGF.BTP.

➨ Comité stratégique ressources humaines Entreprise générale et partenaires



Président : **Philippe FABIÉ** (Bouygues Construction)

Missions :

- ➨ Etablir la feuille de route de la Délégation et de ses composantes
- ➨ Assurer le suivi et la validation des travaux de la Délégation

➨ Pacte social et sociétal des entreprises générales de BTP

Le Comité a voulu produire un document montrant les « plus » sociaux et sociétaux des entreprises générales, à faire valoir auprès des décideurs publics et privés, en appui des argumentaires en faveur de l'investissement BTP.

Une enquête réalisée auprès des entreprises d'EGF.BTP a permis :

- ✓ de dresser un état des lieux des résultats exemplaires affichés par les entreprises générales dans quatre domaines principaux : emploi, formation, sécurité et insertion,
- ✓ et de déterminer quelques engagements forts que les entreprises générales d'EGF.BTP se déclarent prêtes à prendre à court terme si leur activité se maintient.

Cet argumentaire doit faire l'objet d'une très large diffusion extérieure, et être relayé par les Délégations Régionales d'EGF.BTP.

PACTE
social et sociétal
des entreprises générales
de BTP

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE FRANCE • BTP

Contact EGF.BTP :
Liliane Rozot rozot@egfbtp.com

Les entreprises générales de construction, rassemblées au sein d'EGF. BTP, ont réalisé des avancées exemplaires dans les domaines social et sociétal. Elle veulent en témoigner ici, mais elles veulent également aller plus loin et définissent dans le présent pacte les nouveaux engagements, qu'à activité égale, elles sont prêtes à prendre.

Un **constat très positif** :

- Niveau d'emploi global sauvegardé dans les entreprises générales d'EGF.BTP sur les trois dernières années en dépit des difficultés conjoncturelles.
- Forte capacité d'intégration sociale de salariés de toutes cultures, de toutes origines et particulièrement de premiers niveaux de qualification avec une présence de compagnons de 45 % de l'effectif total contre 21 % pour l'ensemble de l'économie.
- Effort important mené à l'égard des jeunes de moins de 30 ans : 26 % de l'effectif global comparés à 21,5 % tous secteurs confondus.
- Priorité absolue aux CDI qui concernent plus de 95 % des effectifs.
- Vraie politique de promotion sociale des collaborateurs.
- Rémunérations très supérieures aux minima légaux. En 2012, 72 % des compagnons disposaient d'un salaire supérieur d'au moins 20 % au SMIC et 90 % d'un salaire supérieur d'au moins 10 % au SMIC.
- Investissement formation continue (3,6 % de la masse salariale) deux fois plus important que le minimum légal (1,6 %) et bénéficiant à toutes les catégories de salariés.
- Accueil en 2012 de plus de 11 500 jeunes en formation dans le cadre de contrats d'apprentissage, de professionnalisation ou de stages conventionnés, soit au total un jeune en formation dans chaque équipe de travail de dix salariés.
- Mobilisation totale des entreprises en faveur de la sécurité de leurs collaborateurs permettant une baisse notable des accidents du travail : taux de fréquence et de gravité ramenés respectivement de plus de 30 et de 1,5 avant 2005 à 14,5 et à moins de 1,0 en 2012.
- Multiplication d'interventions citoyennes dans les territoires au bénéfice de l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi.





5 engagements forts

À COURT TERME :

1 → Les entreprises d'EGF.BTP s'engagent à associer plus étroitement et plus systématiquement l'ensemble de leurs partenaires sous-traitants à leur démarche de progrès social avec une priorité sur les sujets de sécurité et de santé.

2 → Elles s'engagent à activité constante à recruter, à horizon de 2013-2014, 13 500 nouveaux collaborateurs, dont plus de la moitié de jeunes de moins de 30 ans, et dans le cadre de CDI à hauteur de plus de 85 % des embauches réalisées.

3 → Elles s'engagent à accentuer encore leur effort de formation et à le porter à 4 % de la masse salariale.

4 → Elles sont favorables à la mise en place par les maîtres d'ouvrage d'un taux d'insertion obligatoire de 5 % des heures travaillées dans tous les marchés.

5 → Elles s'engagent à marquer une nouvelle étape dans leur action contre le travail illégal en se donnant pour objectif d'aller vers un badgeage systématique de tous leurs intervenants sur les chantiers.

La sauvegarde de l'investissement BTP par les décideurs politiques permettrait aux entreprises générales de poursuivre cette politique sociale et sociétale dans l'intérêt de tous.

E

Commission Développement Ressources humaines

Groupe Formation initiale et continue



Responsable : **Régis PETTIER** (Rabot Dutilleul)

Missions :

- Position sur les négociations formation interprofessionnelles et de Branche BTP,
- Lobbying sur le dispositif de gestion de la formation continue dans le BTP,
- Lobbying sur les diplômes de l'Education Nationale, les titres du ministère du travail et de la Branche BTP,
- Actions sur les outils d'ingénierie de la formation, recherche-développement.

Activité de Constructys, nouvel OPCA de la construction

Constructys, organisme de collecte et de gestion des contributions formation de toutes les entreprises de BTP, a été mis en place le 1er janvier 2012.

Alors qu'auparavant coexistaient trois organismes, l'OPCA Bâtiment, l'OPCA TP et le FAF-SAB pour les entreprises de BTP de moins de 10 salariés, l'ambition de la Profession était qu'il n'y ait plus qu'un seul interlocuteur pour toute la Branche du BTP, afin de rationaliser le service aux entreprises, tout en renforçant le poids politique du secteur de la construction auprès des partenaires extérieurs.

EGF.BTP assure une présence active au sein du CA de Constructys et de ses Conseils de Sections Professionnelles.

L'année écoulée a été laborieuse : restructuration du dispositif, plus difficile et plus longue que prévue sur le plan des ressources humaines, du système informatique, de la réorganisation des locaux, etc… En dépit des efforts menés par les antennes régionales, la qualité du service aux entreprises en a été affectée.

La sectorisation des fonds de la formation imposée par les Pouvoirs Publics ne permet plus aux entreprises de plus de 50 salariés de disposer des ressources non consommées des entreprises de moins de 50 salariés.

Le soutien financier de la Branche aux entreprises de plus de 50 salariés s'inscrit donc en baisse sensible, et il est essentiel que Constructys parvienne à lever des fonds extérieurs pour compenser cette diminution de crédits.

Au vu des excédents enregistrés fin 2012 sur la section des entreprises de 10 à moins de 50 salariés, nous avons milité au sein de la Profession en faveur d'une demande de dérogation auprès des Pouvoirs Publics, afin qu'à titre exceptionnel et transitoire, ces reliquats puissent être remis au pot commun de Constructys, en dehors de tout critère de taille, mais nous n'avons hélas pas été suivis.

EGF.BTP a enfin continué d'exercer une très grande vigilance sur le FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) qui, depuis 2010, ponctionne les budgets formation des entreprises (13% en 2012) pour financer des formations au bénéfice de salariés ou de demandeurs d'emploi. L'enjeu est de récupérer au maximum ces crédits, en se positionnant sur les appels à projets de ce Fonds. Cela nécessite une grande réactivité de la part de l'ensemble des acteurs : Branche, organismes de formation, entreprises. EGF.BTP a mis en place une information permanente sur ce sujet, dans le cadre de son groupe Formation.

Force est de constater cependant que les appels à projets concernent de plus en plus les entrants ou les sortants, et de moins en moins les salariés en poste.



Un environnement de la formation professionnelle loin de se stabiliser ...

La réforme en profondeur de 2009 n'était pas encore digérée que les Pouvoirs Publics se sont faits régulièrement l'écho au cours de l'année écoulée de nouvelles velléités de changements. La Conférence sociale de juillet 2012 a donné le signal.

Depuis différents textes sont parus ou sont attendus :

L'Accord National Interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi du 11 janvier 2013 prévoit la création d'un compte personnel de formation universel, individuel et intégralement transférable.

Le projet de loi visant à transposer cet ANI est en cours d'adoption par le Parlement.

Le Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie, missionné par Thierry REPENTIN en septembre 2012, propose de créer un nouveau compte individuel de formation mobilisable en cas de difficulté d'insertion, et alimenté par trois types de ressources : épargne de crédits horaires par l'individu, abondement par les Pouvoirs Publics et droit de tirage sur des fonds mutualisé.

Le 4 mars dernier, François HOLLANDE annonce une future réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage pour la fin de l'année. Cette annonce se croise avec l'action de Thierry REPENTIN, qui était chargé de sortir un projet de loi sur la formation et l'apprentissage pour l'été 2013.

Le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique (acte 3 de la décentralisation), qui sera présenté prochainement, donne aux régions des compétences élargies en matière d'apprentissage et de formation pour les publics en difficulté.

Le départ de Thierry REPENTIN risque de bouleverser les calendriers, mais l'objectif des pouvoirs publics est clairement affirmé : réorienter massivement les fonds de la formation des salariés vers les demandeurs d'emploi !

C'est nier l'obligation absolue pour les entreprises de maintenir un investissement formation important et de réserver leurs budgets de formation continue au maintien de l'employabilité de leurs collaborateurs. C'est aussi oublier que beaucoup d'entreprises, et tout particulièrement dans le BTP, participent déjà très largement à la solidarité nationale via le développement de politiques structurées d'accueil et d'intégration de publics éloignés de l'emploi.



➨ Positionnement sur les formations CAP et Bac Pro TP

Depuis la réforme du Bac Pro en trois ans et la disparition des BEP, il est observé une forte baisse des effectifs dans les sections de CAP TP, et une forte augmentation dans celles de Bac Pro. La FNTP a lancé une réflexion sur ce sujet, à laquelle a participé EGF.BTP.

Position défendue par EGF.BTP :
Les voies de recrutement essentielles des compagnons pour les entreprises d'EGF.BTP sont : la cooptation, l'intérim, la formation interne et l'insertion. Le recrutement direct en sortie de formation initiale est moins important.

Concernant l'évolution du CAP Ouvrages d'art, nous avons confirmé notre volonté de créer un CAP béton armé mixte BTP, mais toujours pour le moment sans succès.

La surclassification des Bacs Pros dans la convention collective pose problème aux entreprises, et freine l'accueil de ces diplômés qui manquent de professionnalisme.
La question récurrente, qu'il s'agisse des CAP ou des Bacs Pros, est celle de l'absence de sélection à l'entrée, et l'abaissement des exigences aux examens. En revanche, les référentiels sont jugés bons.

Décisions prises :
✓ Valoriser le CAP auprès des jeunes et des familles, et viser un objectif de trois sections de CAP pour une section de Bac Pro (contre 50/50 actuellement).

✓ Ne pas toucher à la classification des Bacs Pros, car l'opération est vouée à l'échec, mais veiller à augmenter le niveau des jeunes à l'entrée en formation et à garantir la valeur du diplôme.

✓ Susciter la mise en place d'une offre de formation complémentaire post Bac Pro d'une année en contrat de professionnalisation, pour permettre aux jeunes de consolider leurs connaissances et d'acquérir plus de maturité.

Plaidoyer pour un CAP de Constructeur en Béton Armé BTP

Les sections de CAP Ouvrages d'art attirent chaque année moins dune centaine de jeunes en France et celles de CAP de Constructeur en Béton Armé du Bâtiment environ 600 jeunes.

EGF.BTP a fait valoir auprès de la FNTP son souhait de créer un CAP de Constructeur en Béton Armé du BTP par fusion des deux CAP existant :

➨ Les ouvrages d'art relèvent essentiellement de filiales de groupes nationaux et régionaux, qui exercent une activité mixte B et TP et qui souhaitent une plus grande adaptabilité de leurs compagnons.

➨ L'évolution de l'activité des entreprises milite en faveur de la fusion. La sophistication croissante et la complexification architecturale des ouvrages de bâtiment aboutissent à utiliser les mêmes compétences en Bâtiment qu'en TP/GC.

La mobilité et la polyvalence B/TP des compagnons est ainsi aujourd'hui une composante nécessaire de nos entreprises, voire une exigence en terme de performance et de productivité.

➨ L'analyse des référentiels des deux diplômes met en évidence un tronc commun très important.

EGF.BTP a donc rédigé un nouveau référentiel détaillé de ce futur diplôme prouvant sa faisabilité.

Mais ce projet est toujours en attente de communication à l'Education Nationale....

La FNTP n'a pu jusqu'à présent lui donner suite en raison d'une vive opposition de PME de génie civil qui préconisaient pour leur part la création d'un nouveau diplôme strictement TP, ouvert aux activités de l'ouvrage d'art mais aussi à un mélange d'autres activités TP.

BTP QCM

L'outil BTP QCM est un générateur de QCM (questionnaires à choix multiples) développé par les OPCA Bâtiment et TP, et destiné à tester les connaissances des personnels de chantier, sur la base de situations concrètes de travail.

Il peut être utilisé pour :
- ✓ accompagner la mobilité interne
- ✓ élaborer des plans de formation
- ✓ animer des formations
- ✓ évaluer des effets de formation.

Une douzaine de bases référentielles correspondant aux filières métiers sont disponibles, dont les filières gros œuvre et génie civil, auxquelles EGF.BTP a très largement participé.

La restructuration des OPCA et la création de Constructys ont entraîné d'importants retards dans le lancement du dispositif. Comme l'année précédente, il a encore fallu monter au créneau pour dénouer des situations de blocage très pénalisantes pour les entreprises qui utilisent l'outil.

EGF.BTP a demandé à Constructys qu'en 2013 soient mis en œuvre les moyens nécessaires pour que :
- ✓ le déploiement de BTP QCM s'effectue dans des conditions optimales,
- ✓ les résultats des travaux menés sur le gros œuvre, avec l'Education Nationale et le ministère du Travail, soient mis à disposition des entreprises et que la même démarche soit menée concernant la base génie civil,
- ✓ la préparation d'une version 2 de BTP QCM, plus simple et plus ergonomique, soit lancée.



Ateliers pratiques du Groupe Formation d'EGF.BTP

Il a été décidé d'aménager, en fin de chaque réunion du Groupe, une séquence consacrée à des échanges pratiques entre les participants, et ce, afin de s'inscrire davantage dans le quotidien des entreprises, et de lever, si possible, certaines de leurs difficultés.

Les trois prochains thèmes retenus sont les suivants :
- ✓ Formation aux savoirs de base et alphabétisation des compagnons – Animateur : Mathieu VILLEROT (Eiffage Construction),
- ✓ Retours d'expériences sur la formation des chefs d'équipe – Animateur : Jean-François SAMMARCELLI (Vinci Construction France),
- ✓ Formation au management technique et à la prévention de binômes chefs de chantier/conducteurs de travaux – Animateur : Eric LOGHEDER (GCC).

Groupe Insertion et clauses sociales



Responsable : **Fabrice THIERRY** (Bouygues Bâtiment Île-de-France)

Missions :
- Lobbying sur l'aménagement des clauses sociales,
- Valorisation des atouts spécifiques de l'entreprise générale.

Groupe EGF.BTP

Un groupe de travail EGF.BTP a été constitué, afin d'être régulièrement consulté sur la position à défendre, au nom du Syndicat dans les différentes instances de concertation traitant des clauses sociales.

Il s'est notamment prononcé sur les aménagements des clauses sociales à mettre en avant, et a considéré qu'il convenait de défendre l'usage de l'article 14 du Code des Marchés Publics, qui prévoit que les conditions d'exécution d'un marché peuvent comporter des éléments à caractère social, plutôt que celui de l'article 53, qui fait de la performance sociale un critère d'attribution du marché, et ce afin d'éviter tout risque de surenchère.



Atelier « Aspects sociaux dans la commande publique » de l'Observatoire Economique de l'Achat Public

Christophe BAULINET a été missionné début 2012 par les pouvoirs publics pour ouvrir une nouvelle concertation avec l'ensemble des parties prenantes sur le développement des clauses sociales dans les marchés publics.

EGF.BTP a participé à cet Atelier, et a notamment fait valoir des exemples concrets de clauses réussies par les entreprises générales.

Cela a permis de montrer que, contrairement à ce qu'affirme trop souvent l'Administration, le marché unique est le bon choix à faire pour favoriser les démarches d'insertion.

Cela a aussi aidé l'Atelier à prendre conscience du fait que les entreprises, qui assuraient un vrai travail qualitatif en matière d'intégration durable, n'étaient pas mieux « récompensées » que celles se contentant d'alimenter un compteur d'heures, et qu'il convenait de trouver les moyens de mieux prendre en compte et de valoriser leurs efforts, par exemple, avec la généralisation de bonus qualité à l'embauche de personnes issues de l'insertion.

L'Atelier n'a pas encore rendu ses conclusions.

Groupe « Evolution des clauses sociales » du MEDEF

EGF.BTP a également été associé aux travaux de ce groupe, chargé d'actualiser la position officielle du MEDEF sur les clauses sociales, précédemment définie en 2007.

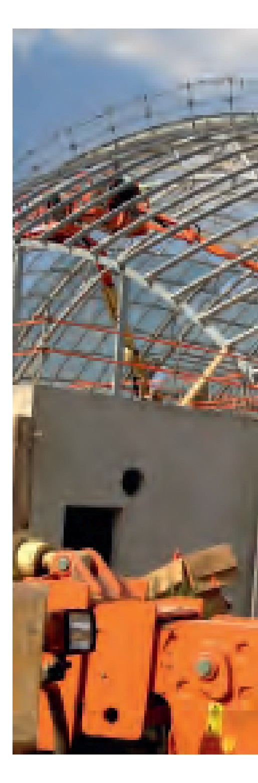
Le document est paru en février 2013, après six mois de concertation. Il est pour l'essentiel en accord avec ce que nous défendions.

Quelques recommandations importantes pour les entreprises d'EGF.BTP :
- ✓ ne pas restreindre les publics éligibles à la clause ;
- ✓ assouplir les critères géographiques ;
- ✓ généraliser les pratiques de globalisation d'heures d'insertion issues de différents marchés ou de différents donneurs d'ordre ;
- ✓ permettre d'affecter à la clause d'un marché des personnes en insertion précédemment embauchées dans le cadre de contrats antérieurs.



Contact EGF.BTP :
Liliane ROZOT
rozot@egfbtp.com





Commission Prévention, santé, sécurité



Délégué national à la prévention, santé, sécurité : **Fabrice THIERRY** (Bouygues Bâtiment Ile-de-France)

Missions :
- Lobbying sur les réglementations sécurité,
- Prévention des risques chimiques,
- Prévention des addictions,
- Prévention de la pénibilité,
- Concours sécurité.

Cantonnements de chantier

→ Sécurité incendie

En dépit des multiples actions menées par la FFB et EGF.BTP, les Pompiers de Paris ont décidé de ne pas assouplir leur position, et ont confirmé officiellement leur exigence de stabilité au feu d'une heure des structures modulaires, dont le plancher bas du dernier niveau est situé à plus de 8 mètres du sol extérieur et à moins de 28 mètres.

Il s'avère techniquement impossible de répondre à cette obligation, tant au niveau du portique que des bungalows.

Il est à craindre cependant que cette décision ne soit définitive, toutes les voies de recours ayant été épuisées.

→ Obligations de l'employeur en matière d'hygiène pour les opérations de bâtiment et de génie civil

Le Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail a présenté un projet de décret en février dernier, qui n'a heureusement pas été adopté, suite à une vive opposition de la Profession ; EGF.BTP avait fait remonter toute une série d'observations.

En effet, en l'état, les dispositions du décret, si elles devaient être appliquées, entraîneraient une augmentation de plus de 50 % des surfaces de cantonnements, ainsi que des surcoûts importants.

Notamment :
- ✓ armoire séchante individuelle,
- ✓ climatisation,
- ✓ intégration des travaux courants de BTP dans la liste des travaux insalubres et salissants (soit une douche pour huit).



Le réexamen du texte se fera à l'automne.

La CRAMIF continue pour sa part de faire pression sur les maîtres d'ouvrage publics, pour tenter d'imposer contractuellement ces exigences, malgré l'absence de textes réglementaires.

Risques chimiques

→ Amiante

Pas d'obligation réglementaire de formation pour l'encadrement technique des entreprises générales ...

Tous les textes en vigueur semblaient indiquer que le personnel de l'encadrement des entreprises générales n'était pas concerné par l'obligation réglementaire de formation des 5 ou 10 jours, car n'exerçant pas une action directe sur le matériau contenant de l'amiante.

Nous avons eu confirmation de cette analyse par l'OPPBTP.

En effet, la DGT a donné en mars dernier un avis favorable sur une note technique de l'OPPBTP précisant clairement que l'encadrement de chantier des entreprises générales ou principales n'était pas tenu de suivre la formation réglementaire, puisqu'il n'encadrait pas d'opérateurs amiante.

Bien entendu, cela n'exclut pas que ces entreprises générales ou principales disposent de personnel bien formé pour être en capacité d'assurer la gestion du lot amiante.

Un travail est en cours entre EGF.BTP et l'OPPBTP, afin de mettre au point une formation amiante d'une journée pour l'encadrement des entreprises générales.

Ceci se fait dans le cadre d'une démarche volontaire d'un certain nombre d'entreprises d'EGF.BTP, qui ont souhaité mutualiser leur réflexion, pour répondre au besoin de formation de leurs encadrants, en charge de la gestion du lot amiante en phase d'appel d'offre ou de réalisation des travaux.

Bien entendu, cette formation ne s'imposera à aucune entreprise puisqu'elle est montée en dehors de toute obligation réglementaire.

Au-delà des questions de formation, le vrai problème de fond concernant l'amiante reste celui de la coactivité sur les chantiers, qui devient de plus en plus difficile à organiser, compte tenu des contraintes réglementaires. Il faudrait réussir à convaincre la maîtrise d'ouvrage de séquencer ses travaux afin de l'éviter au maximum.

→ Fumées de diesel et filtres à particules

Suite à la pression de la CRAMIF et aux tests réalisés au cours des six derniers mois, Bouygues, Eiffage et Vinci se sont engagés à poser des filtres à particules sur les engins thermiques utilisés en périmètre confiné.

Mais il n'est pas possible de généraliser cette pratique. Il y a un problème de coût, notamment pour les PME.
EGF.BTP suit et s'associe à l'action menée par la FNTP auprès des fabricants de matériels en faveur de l'évolution technique des engins neufs, et de la recherche d'aménagement sur les engins en service.

Pénibilité

La MAECT (Méthode d'Analyse et d'Evaluation des Conditions de Travail), mise au point par l'OPPBTP, permet aux entreprises d'analyser les situations de travail, sources de pénibilité, en direct sur chantier, puis de travailler à des points d'amélioration. Elle peut être utilisée pour évaluer une activité.

EGF.BTP souhaiterait donc l'appliquer au gros œuvre/génie civil, afin de fournir à ses Adhérents un support objectif pour l'établissement de leurs fiches pénibilité, support qui pourrait être ensuite décliné par les entreprises, en fonction de leurs propres politiques.

Un groupe de travail EGF.BTP/OPPBTP vient d'être constitué sur le sujet.

Groupes de travail FNTP et FFB

EGF.BTP participe également, via ses représentants, à différents groupes de travail de la FFB et de la FNTP, notamment sur les risques chimiques, les UV, les pratiques addictives et les formations à la santé-sécurité.

Contact EGF.BTP :
Liliane ROZOT
rozot@egfbtp.com

➨ Commission Mastère entreprise générale



Délégué national au Mastère entreprise générale : **Alain VASSAL**
(ancien Bouygues Construction)

Missions aux côtés de l'ESTP :

- Finalisation et suivi du programme, choix des formateurs,
- Recrutement des stagiaires et organisation des sessions,
- Pérennisation et valorisation de la formation.

A la demande d'EGF.BTP, l'ESTP a créé un mastère spécialisé « Management et techniques en Entreprise Générale », accrédité par la Conférence des Grandes Ecoles en juin dernier.

Cette nouvelle formation vise à apporter aux ingénieurs, en fonction dans l'entreprise ou en formation initiale, une plus grande maîtrise des corps d'état et des techniques nouvelles, dans une perspective d'optimisation et de management global de projet, de la conception à la réalisation, et en tenant compte du nouveau contexte de la construction durable.

Sont éligibles les publics suivants :

- ✓ ingénieur ou master scientifique,
- ✓ maîtrise ou équivalent + 3 ans d'expérience,
- ✓ par dérogation sur dossier pour des professionnels confirmés.

La durée de la formation est de 490 heures, se répartissant en 14 modules de 35 heures sur 15 mois. Le rythme d'alternance est d'une semaine de cours, suivie de trois semaines en entreprise.

L'accent est mis sur les savoir-faire techniques, tels que physique du bâtiment, structure et enveloppe, CVC, ENR et performance énergétique, électricité, finitions et aménagements extérieurs, mais aussi sur le contexte de l'opération, la programmation, la conception, le pilotage par l'entreprise générale et les études, ainsi que sur les travaux (préparation de chantier, exécution, gestion économique et contractuelle, livraison).

Les stagiaires doivent présenter une thèse professionnelle, réalisée en entreprise à l'issue de leur cursus.

Le partenariat établi entre EGF.BTP et l'ESTP se traduit par une contribution importante et active des professionnels à l'élaboration et à l'animation du Mastère, ce qui constitue un point fort de la formation.

La première promotion a démarré en février 2013 avec 18 stagiaires, issus de majors ou d'ETI d'EGF.BTP. Elle est parrainée par Jean ROSSI, qui avait initié le projet lors de son mandat à la présidence d'EGF.BTP.

La deuxième session démarrera en début d'année 2014. Les entreprises sont invitées dès maintenant à proposer des candidatures. Le Jury d'admission se tiendra à l'automne prochain.

EGF.BTP attache une importance toute particulière à la pérennisation de cette formation.



Contact EGF.BTP :
Liliane ROZOT
rozot@egfbtp.com

Délégation Technique

La Délégation Technique d'EGF.BTP est présidée par **Laurent GRALL** (Spie Batignolles), Vice-Président d'EGF.BTP



La Délégation Technique comprend trois commissions réunies chaque trimestre :

- la Commission Technique Structure, dont Michel GUERINET est le Délégué national, compte aujourd'hui vingt-trois membres,
- la Commission Technique Corps d'Etat, dont Jean-Joseph SAVOINI est le Délégué national, compte douze membres,
- la Commission Technique Prévention – SAV, dont Didier EYMARD est le Délégué national, compte treize membres.

Chacune de ces Commissions s'est fixée un programme de travail, que l'on retrouvera dans leur rapport d'activité.

Les sujets prioritaires pour l'année 2013 sont :

- l'usage des « prémurs », procédé en fort développement qui nécessite certaines précautions d'emploi
- la qualité globale des ouvrages, au travers de la maîtrise des interfaces entre Corps d'Etat

L'objectif de ces actions est de rédiger des recommandations techniques qui, mises en œuvre par les entreprises d'EGF.BTP, garantiront une qualité globale des ouvrages réalisés, intégrant particulièrement les enjeux de la performance énergétique des constructions.



Commission Technique Structure



Délégué national aux techniques-réglementation et structure : **Michel GUÉRINET** (Eiffage Construction)

Cette commission compte aujourd'hui vingt-trois membres, auxquels s'ajoutent dix experts d'entreprise, qui complètent le dispositif, et interviennent pour le compte de la Délégation au sein de groupes de travail, d'instances ou de commissions professionnelles. Quatre réunions plénières de cette Commission se sont déroulées durant la période de mai 2012 à mai 2013.

les thèmes d'action de l'exercice peuvent être regroupés en trois grandes rubriques :

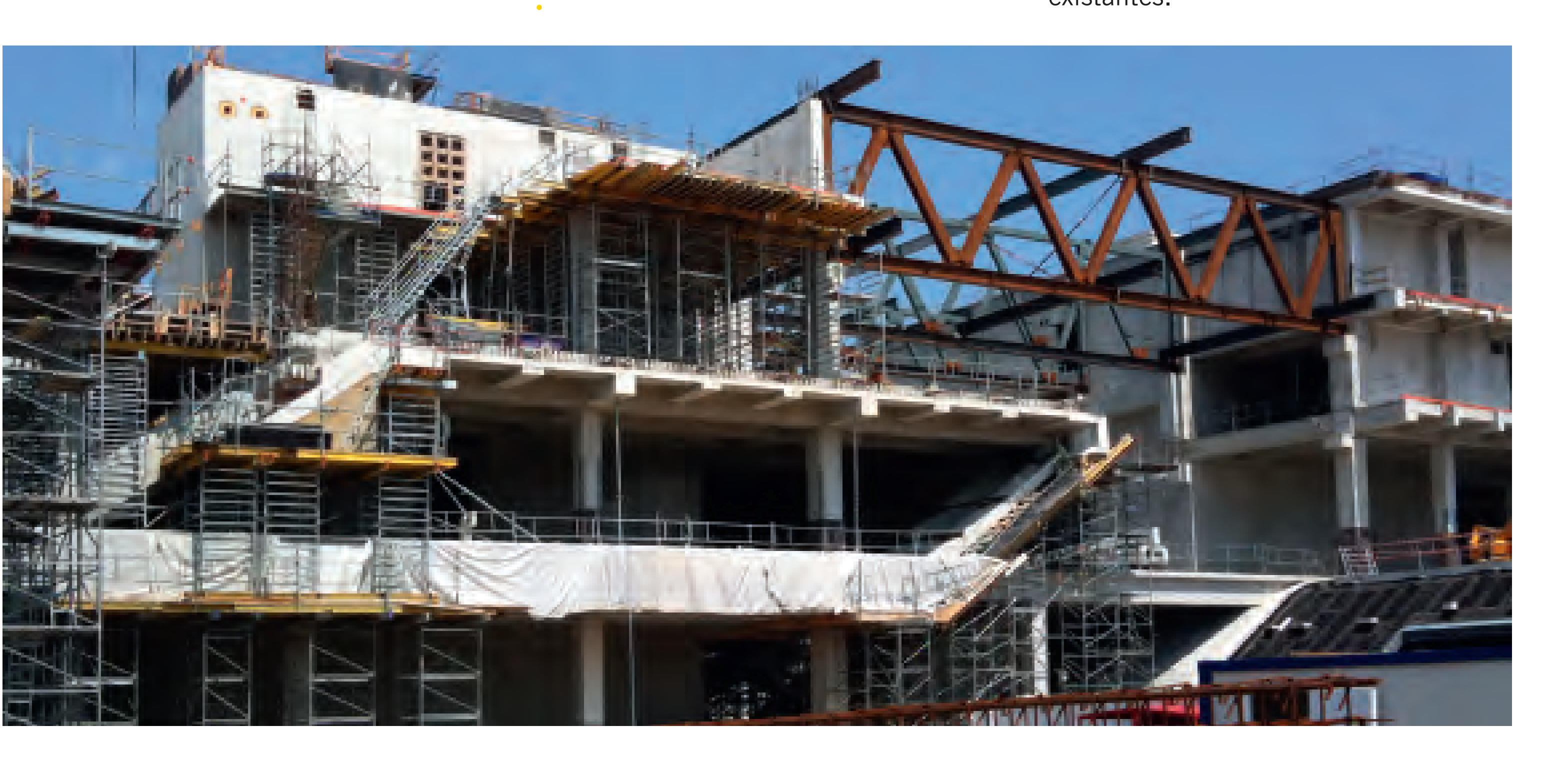
- Réglementation technique et normalisation,
- Recherches et études professionnelles collectives,
- Communication et diffusion.

Réglementation technique et normalisation

Eurocodes, leurs annexes nationales et les guides complémentaires d'usage

Les Eurocodes, ainsi que leurs Annexes Nationales, forment un ensemble cohérent et complet, qui constitue aujourd'hui pratiquement l'unique référentiel de conception et de calcul de structure. Les autres normes, non compatibles avec les Eurocodes, ont été retirées du catalogue AFNOR en 2010.

EGF.BTP est présent dans les groupes de suivi de ces Eurocodes, notamment dans celui de l'Eurocode 2 (Calcul des structures) et de l'Eurocode 8 (Séisme), pour les travaux d'interprétation et d'évolution des textes. EGF.BTP participe activement au nouveau groupe de travail européen sur l'évaluation des structures existantes.



Participation à l'élaboration de nouveaux DTU

En dehors des nombreux DTU à modifier pour tenir compte de la normalisation européenne et de l'« euro-compatibilité » à laquelle nous participons activement, quelques textes particuliers en cours de discussion méritent d'être mentionnés :

- le DTU 14.1 - Travaux de cuvelage
- le DTU 20.1 - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments
- le DTU 23.4 - Planchers à prédalles industrialisées en béton
- le DTU 44.1 - Etanchéité des joints de façades
- le DTU 55.2 - Revêtements muraux attachés en pierre mince
- le DTU 75.1 - Ascenseurs
- la norme NF EN 94-261 - Fondations superficielles
- la norme NF EN 94-262 - Fondations profondes
- la norme NF P 94-500 - Missions d'Ingénierie Géotechnique



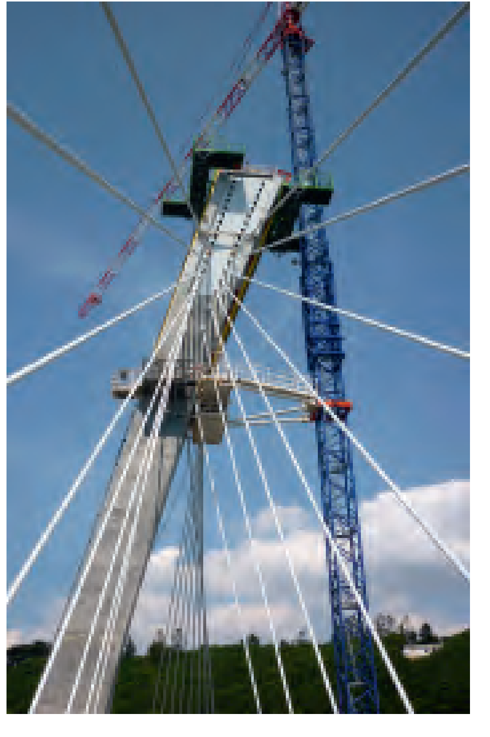
RAGE 2012 (Règles de l'Art Grenelle de l'Environnement)

Près de 100 actions ont été recensées et engagées pour répondre au programme RAGE 2012, qui doit se terminer en 2013. EGF.BTP a participé à plusieurs groupes de travail dans le domaine de la structure, notamment sur les rupteurs thermiques, les façades à ossatures bois, et les murs à coffrage et isolation intégrée (MCII).



Exécution des ouvrages en béton

Les DTU 21 (Exécution des ouvrages en béton) et Fascicule 65 du CCTG (Exécution des ouvrages de génie civil), qui sont les documents français antérieurs à la NF EN 13 670, ont fait l'objet d'une révision complète et sont prévus d'être publiés fin 2013. Il s'agit de retenir dans ces documents révisés, les éléments d'exécution qui n'ont pu être repris dans l'annexe nationale de la NF EN 13 670.





NORME BÉTON

La révision de l'Annexe Nationale de la norme NF EN 206-1 a été publiée fin 2012, sous l'identifiant NF EN 206-1/CN. Parallèlement, un projet de norme européenne PR EN 206, reprenant les normes EN 206-1 et EN 206-9 (couvrant les Bétons Autoplaçants) est en cours.
En 2013, EGF.BTP, FNTP et UMGO-FFB ont engagé une campagne d'information auprès des entreprises afin d'expliciter les évolutions de la norme ; cette campagne est menée avec le SNBPE (Syndicat des producteurs de Béton Prêt à l'Emploi).

Recherches et études professionnelles collectives

LES PRÉ-MURS

Les Murs à Coffrage Intégré (MCI) ou Murs à Coffrage et Isolation Intégrés (MCII) sont une technique de construction intéressante, mais qui demande des précautions de mise en œuvre, et dont le résultat n'est pas toujours maîtrisé, tant d'un point de vue structure qu'esthétique. EGF.BTP, l'Ecole Française du Béton, le PRDM (Programme de Recherche et Développement Métier) de la FFB, ainsi que le programme RAGE (Règles de l'Art Grenelle Environnement), travaillent, en liaison avec les fabricants de ces produits, à la rédaction de documents destinés à aider à la mise en œuvre des MCI et MCII.



Sujets de recherches

Les principaux sujets de recherches financés en 2012-2013 concernent des recherches fondamentales sur :

- ✓ la vibration des bétons,
- ✓ le recyclage complet des bétons,
- ✓ le comportement des prédalles aux appuis,
- ✓ les murs à coffrage intégrés (pré-murs),
- ✓ la résistance in-situ des bétons,
- ✓ le retrait du béton dans les dalles en infrastructure.

Communication et diffusion

Site EGF.BTP

La rubrique documentation technique du site www.egfbtp.com a été mise à jour, et reprend les documents établis par les différents groupes de travail, auxquels participent les membres de la Commission Technique. On peut ainsi y retrouver les fascicules des classes d'exposition, les règles sur les planchers à prédalles suspendues, les guides du béton, ainsi que de nombreux programmes de calculs.

Un bulletin de la Délégation Technique a été édité en avril 2013 ; il reprend notamment une présentation synthétique des programmes de calcul mis à disposition sur le site.

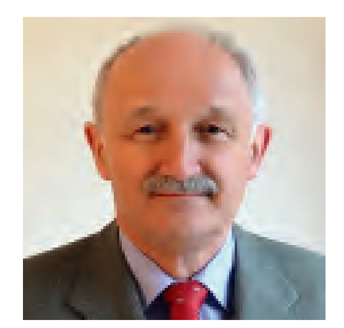
Interventions dans le cadre de BTP Services

Un certain nombre de membres de la Commission Technique Structure se sont impliqués dans des formations organisées par BTP Services. Ils ont pu ainsi contribuer à un meilleur relais des messages techniques auprès des stagiaires en formation continue. Parmi les sujets traités, on citera la prévention des fissures du béton et l'Eurocode 2.

Certains des intervenants ont aussi été sollicités par la Formation continue de l'Ecole Nationale des Ponts & Chaussées, notamment sur l'Eurocode 2 et sur l'EN 13 670 « Exécution des ouvrages en béton », ce qui leur a permis de relayer nos messages à l'extérieur d'EGF.BTP, notamment auprès de donneurs d'ordres.

Contacts EGF.BTP :
François GAUDIN,
gaudin@egfbtp.com
Henry THONIER,
thonier@egfbtp.com

Commission Technique Corps d'État



Délégué national aux techniques - Corps d'État : **Jean-Joseph SAVOINI** (Vinci Construction France)

Cette commission compte douze membres. Quatre réunions de cette Commission se sont déroulées durant la période de mai 2012 à mai 2013.

Les thèmes d'actions de l'exercice, peuvent être regroupés en trois grandes rubriques :

- Techniques et interfaces corps d'état
- Formation aux techniques des corps d'état
- Transition énergétique

Techniques et interfaces Corps d'État

Un des objectifs de la Commission Technique Corps d'Etat est de recenser, en liaison avec la Commission Prévention SAV, les difficultés rencontrées dans la conception et la mise en œuvre des interfaces des corps d'état.

L'action 2012-2013 a consisté à recevoir lors de ces réunions, des entreprises (façades, structure bois, plâtrerie) afin d'échanger avec elles pour identifier les problématiques techniques réciproques, tant du point de vue technique, qu'organisationnel ; ces débats devraient permettre l'élaboration de règles de bonne conduite afin que le traitement des interfaces se fasse le plus en amont possible, au bénéfice de la qualité globale des chantiers.

Formation aux techniques des Corps d'État

Afin de répondre aux besoins en formation des jeunes ingénieurs diplômés, destinés à prendre la responsabilité d'études de prix ou de chantier TCE, il est apparu opportun d'initier une formation initiale (type mastère), en complément immédiat au diplôme d'ingénieur. La Commission Technique Corps d'Etat a créé un groupe de travail, chargé de l'élaboration du programme d'enseignement, et un dossier de Mastère Spécialisé a été déposé par l'ESTP auprès de la CGE (Conférence de Grandes Ecoles). Après un accord en juin 2012, une première session a démarré en février 2013.

Transition énergétique

La Commission Technique Corps d'Etat a créé un groupe de travail pour réaliser un document technique sur la transition énergétique. Celle-ci s'inscrit dans des choix plus complexes pour la maîtrise d'ouvrage, intégrant l'accessibilité, la valeur des patrimoines et leur confort.

Au-delà de l'aspect énergétique, le bâti se dégrade naturellement ; il est nécessaire de l'entretenir, de l'adapter et de le renforcer ; le traitement du bâti et de son environnement urbain revalorise le patrimoine. Le document devrait prendre l'orientation d'un « Manifeste pour la reconquête du Bâti », qui permet de positionner l'Entreprise Générale sous l'angle de la rénovation globale.

Contacts EGF.BTP :
François GAUDIN,
gaudin@egfbtp.com
Henry THONIER,
thonier@egfbtp.com



Commission Technique Prévention - SAV



Délégué national à la prévention de la sinistralité : Didier EYMARD (Vinci Construction France)

Quatre réunions plénières de cette Commission se sont déroulées durant la période de mai 2012 à mai 2013.

Les thèmes d'actions de l'exercice, peuvent être regroupés en deux grandes rubriques :

- Préventions techniques
- Communication et diffusion

Préventions techniques

Fiches Prévention SAV

La mission principale de la Commission Technique Prévention SAV est de recenser les disfonctionnements constatés sur la mise en œuvre et durant la vie des ouvrages réalisés, et ainsi d'élaborer des règles de bonne exécution. Ces règles font l'objet de fiches techniques mises à la disposition des entreprises.

Parmi les sujets qui attirent le plus l'attention aujourd'hui, les balcons sont incontestablement une problématique forte en matière de sinistralité ; un groupe de travail a été constitué pour promouvoir des recommandations car le renforcement thermique des bâtiments, l'accessibilité et la mise en œuvre de rupteurs thermiques ne semblent pas être des éléments favorables à la réduction de la sinistralité.

Agence Qualité Construction – AQC

L'AQC dont la mission est de « *prévenir les désordres dans le bâtiment et améliorer la qualité de la construction* », sollicite régulièrement la Commission Technique Prévention SAV pour son expertise et souhaite sa participation à des groupes de travail et à l'élaboration des « Fiches Pathologie du Bâtiment ».

Ainsi les travaux ont porté sur les sujets suivants :

- ✓ identification des pathologies des façades en béton,
- ✓ acoustique des bâtiments neufs,
- ✓ analyse du bâti existant,
- ✓ expertise construction,
- ✓ fissuration dallages.

« VigiRisques »

L'AQC a mis en place le dispositif « VigiRisques » qui vise à éviter les sinistres sériels par l'étude des risques ; la Commission Technique Prévention SAV s'associe à ce dispositif, et a mis en place une procédure afin que les « VigiFiches » puissent être renseignées et transmises à l'AQC.

Communication et diffusion

Site EGF-BTP

La rubrique technique du site www.egf-btp.com reprend les 7 fiches prévention ; la Commission Technique Prévention SAV a entrepris d'actualiser ces fiches et d'en mesurer leur opportunité dans la mesure où, bien heureusement, la sinistralité a disparu pour certains ouvrages.

Contacts EGF.BTP :
François GAUDIN,
gaudin@egfbtp.com
Henry THONIER,
thonier@egfbtp.com

La lettre EGF.BTP est éditée par Entreprises Générales de France.BTP pour ses adhérents
Directeur de la publication : Xavier Bezançon

Entreprises Générales de France.BTP
9 rue La Pérouse - 75784 Paris Cedex 16
tél : 01 40 69 52 78 - www.egfbtp.com
syndicat@egfbtp.com



Graphisme ABCréation, 06.20.84.10.75 / www.abcreation.fr / anne.bernard@abcreation.fr - Imprimerie Ideale Prod